

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Enquête remise le 20 novembre 2020
par Johanna Dagorn, association ARESVI,
directrice de recherches de l'Observatoire, sociologue.



Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine

Remerciements

ARESVI tient à remercier toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire en tant que victimes, témoins et parfois même auteurs de violences.

Nous remercions tout particulièrement la gendarmerie et la police qui ont pris le temps de consolider les données départementales et répondre aux exigences parfois compliquées de l'enquête, ainsi que les associations de dédiées de la Nouvelle-Aquitaine, qui ont diffusé et participé activement à l'enquête par la passation de leurs données, ainsi que leurs actions au quotidien de prévention, d'accueil, d'accompagnement et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le comité scientifique pour leur précieuse expertise et Ernestine Ronai pour son soutien sans faille et ses conseils avisés.

Ainsi que les déléguées départementales aux droits des Femmes et à l'Égalité pour leur expertise et leur précieuse collaboration.

Enfin, nous remercions les financeurs de cette enquête que sont la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine, en la personne de Sophie Buffeteau et Anaïs Sébire et la Région Nouvelle-Aquitaine à travers Sylvie Marcadié et Naïma Charaï, élue régionale à l'égalité et aux solidarités.

Et Pauline Couffignal, nouvellement arrivée dans l'équipe d'ARESVI.

Table des matières

Introduction.....	4
a. Le contexte des violences sexistes et sexuelles	5
b. Comment définir les violences conjugales ?.....	6
c. Les formes des violences au sein du couple sont multiples et peuvent coexister	9
d. Quelques chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine en 2019	10
e. Limites et écueils et données disponibles.....	11
f. Point méthodologique	12
1. L'étude de traces	13
1.1 Une analyse des chiffres officiels	13
1.2 Concernant les victimes	17
1.3 Concernant les auteur.es	18
2. Les associations autour des violences sexistes et sexuelles.....	20
2.1 Les associations dédiées	22
2.2 Les associations non dédiées.....	24
3. Les résultats de l'enquête par questionnaire.....	25
3.1 L'échantillon	25
3.2 Les violences.....	30
3.2.1 Auteur/victime/témoin.....	30
3.2.2. Témoins : Plus de 90% ont été témoins de violences sexistes ou sexuelles.....	30
4. Typologie des violences.....	33
4.1 Les violences hors ménage.....	33
4.2 Au sein du ménage.....	38
4.3 Les violences matérielles.....	42
4.4 Les violences physiques.....	43
4.5 Les violences sexuelles	44
5. Le rapport aux institutions et l'importance de la parole	47
5.1 25% des femmes victimes de violences n'en ont jamais parlé.....	47
5.2 Celles qui en ont parlé	49
5.3 Les facteurs facilitants	50

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

5.4 Les forces de sécurité.....	52
5.5 Justice.....	53
5.6 La plainte reste toujours primordiale dans le parcours.....	56
5.7 Les associations.....	57
5.8 Le médical - la santé.....	57
6. Le temps des violences et ses conséquences.....	59
6.1 La vie d'avant.....	59
6.2 Le commencement des violences.....	60
6.3 Durée des violences.....	61
6.4 Les femmes victimes de violences ayant porté plainte.....	62
6.5 Le départ.....	63
6.6 La vie d'après.....	66
7. Les spécificités âge/territoire/sexe/CSP.....	67
7.1 Des spécificités territoriales.....	67
7.2 Les diverses CSP.....	67
7.3 Les femmes à réputation.....	69
7.4 Les femmes victimes de violences sans emploi.....	70
7.5 Les étudiantes.....	71
7.6 Les femmes en situation de handicap.....	72
7.7. Les variables sexuées : la question des hommes victimes.....	75
7.8 Des femmes âgées surmenées.....	77
7.8.1 Des hommes majoritairement dépendants des femmes.....	78
7.8.2 Un accompagnement et des services peu présents.....	79
7.8.3 Des aidantes à bout de force.....	80
7.8.4 Les violences en hausse.....	80
7.9 Les enfants exposés.....	81
8. Le confinement.....	85
Conclusion.....	87
Références et bibliographie indicatives en lien.....	89
Préconisations.....	92

Introduction

Avec la force des réseaux sociaux, les #Metoo et balancetonporc ont retenti dans tous les pays. Doublés à une volonté politique depuis notamment la Loi 2010 concernant les violences faites aux femmes, on ne peut plus parler désormais de violence symbolique. Les violences en couple, le harcèlement sexuel et sexiste dans l'espace public comme au travail sont ici interrogés avec le prisme du continuum des violences (Kelly, 2019). La Nouvelle-Aquitaine compte au 1er janvier 2017, presque 6 millions de personnes, soit 9 % de la population nationale ; 4e région la plus peuplée de France, derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts-de-France, elle comptabilise plus de trois millions de femmes. Cela signifie qu'elle compte théoriquement plus de 500000 femmes victimes de violences.

Les violences conjugales, du fait de leurs conséquences négatives (dépression, état de stress post traumatique, suicide, cancer...), tant sur le plan de la santé physique que de la santé mentale, sont un véritable enjeu de santé publique et politique. Ainsi, la Loi du 9 juillet 2010¹ sanctionne les violences avec un dispositif novateur qui est l'ordonnance de protection des victimes. La loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel aggrave les peines maximales encourues et réprime les discriminations commises à l'encontre des victimes de harcèlement sexuel. Elle renforce la prévention du harcèlement sexuel dans le monde professionnel. Ces lois seront renforcées par d'autres lois protégeant les victimes. Le 5ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a pour objectif de mobiliser les acteurs publics et privés dans les territoires autour de cette thématique. Le Grenelle des violences conjugales, ou Grenelle contre les violences conjugales de septembre à novembre 2019 a entraîné en janvier 2020 l'objet d'une proposition de loi, qui a été adoptée. Ces violences ont été définies par la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) comme « *tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique, qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime* ».

Les violences sexistes et sexuelles sont des atteintes à l'intégrité physique et psychique des personnes portées en raison de leur genre ou de leur sexualité. Elles se conçoivent dans un continuum des violences majoritairement faites aux femmes (Kelly, 2019). Les

¹<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022454032&categorieLien=id>

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

propos et agissements sexistes nourrissent des représentations tendant à minorer ces violences. Ces violences en couple ou hors ménage ont pour point commun l'absence de consentement. Mesurer les violences en Nouvelle-Aquitaine, donner la parole aux victimes et aux témoins, en étroite collaboration avec les acteurs et actrices qui œuvrent au quotidien est ce que nous avons tenté de faire dans ce rapport sur la période de 2020, avec un contexte particulier : celui des deux mois de confinement.

a. Le contexte des violences sexistes et sexuelles

En France, le nombre moyen de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint est estimé à plus de 400000 par an².

En s'appuyant sur l'étude de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP, 2017), on constate que les femmes sont les premières victimes déclarées de violences sexuelles. Il est précisé que si les violences faites aux femmes sont multiples, elles restent le plus souvent peu visibles voire banalisées. Dans ce contexte, il devient indispensable d'appréhender ce phénomène au moyen d'enquêtes auprès des victimes, notamment en raison du faible taux de plainte (8% pour les violences sexuelles selon l'INSEE, 2007). Lors des enquêtes 2008 à 2016, en moyenne chaque année, 1,7 million de femmes de 18 à 75 ans se sont déclarées victimes d'au moins un acte à caractère sexuel au cours des deux années précédant l'enquête. Les actes à caractère sexuel visent trois fois sur quatre des femmes qu'elles soient hors et dans le ménage (74 %). En revanche, les violences physiques ou menaces touchent de façon à peu près égale les hommes (48 %) et les femmes (52 %). Une femme sur vingt a vécu au cours de sa vie une ou plusieurs agressions sexuelles dans le cadre de la famille ou des relations avec les proches, et ces agressions sont marquées par un degré de gravité important (VIRAGE, 2015).

² Source : enquête « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP, Insee, 2017).

b. Comment définir les violences conjugales ?

Les violences conjugales ont pour caractéristiques :

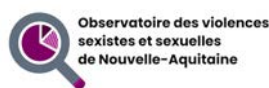
- Le pouvoir, l'emprise sur l'autre. En situation de violence conjugale « *un des partenaires cherche à gagner du pouvoir sur l'autre. Ce sera toujours le même, le dominant, et l'autre partenaire réagira à cette violence en tentant de se défendre ou de se protéger* » (M-L. Deroff, 2014).
- L'intention. « *La violence conjugale constitue un moyen, un choix, pour obtenir quelque chose de sa partenaire* ». Il existe bien une intention, une volonté d'emprise, de domination, de contrôle de l'autre et pour cela une stratégie est mise en place qui se traduit dans les mécanismes de la violence conjugale.
- La persistance. La violence conjugale se manifeste de manière répétée, s'installe dans la durée, de manière plus ou moins graduée, progressive.
- L'impact sur la victime. La violence subie a pour effet de susciter : peur, honte, perte d'estime de soi ... Ces effets sont autant de symptômes de la soumission à l'autre, de son emprise. Par crainte des violences, la victime adopte alors des stratégies de protection, de défense qui, si elles peuvent, parfois, passer par une riposte, celle-ci demeure « une réponse à l'agression » et la situation ne présente pas de réelle réciprocité, de symétrie entre les conjoints. Ces stratégies adoptées par les victimes peuvent sans doute participer à l'incompréhension du fait qu'elles restent malgré tout, mais aussi à la confusion possible entre conflit et violence. Les stratégies des femmes confrontées à la violence prennent en effet différentes formes, allant de mécanismes d'ordre cognitifs permettant de « faire avec », en passant par des stratégies d'affirmation ou de résistance qui donnent lieu à ces ripostes pouvant induire des confusions d'un point de vue extérieur, jusqu'aux stratégies de rupture. Ces dernières ne vont cependant pas de soi, différentes conditions d'ordre matériel et psychologique sont nécessaires. Et sans doute la première responsabilité et capacité de la société est-elle d'agir au niveau des conditions matérielles pouvant faciliter la rupture de ces violences.

Pour augmenter son pouvoir et son contrôle sur la victime, l'auteur des violences a recours à plusieurs modalités de fonctionnement :

- La coercition et les menaces : menacer de lui faire du mal et le mettre à exécution, menacer de se suicider, menacer de la faire hospitalisée sous contrainte... ;

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



- L'intimidation de la victime : l'effrayer, la menacer, être imprévisible ;
- La violence psychologique : humiliation, culpabilisation... ;
- L'isolement de la victime : surveiller ses fréquentations, limiter ses activités extérieures ;
- Le déni des faits, retourner la responsabilité : minimiser la violence, dire que c'est de sa faute ;
- L'utilisation des enfants : menacer de lui enlever les enfants, lui dire qu'elle est une mauvaise mère ;
- Traiter la victime comme une domestique, définir les rôles masculins et féminins ;
- La suppression de toute indépendance économique : lui prendre son argent, l'empêcher de travailler...

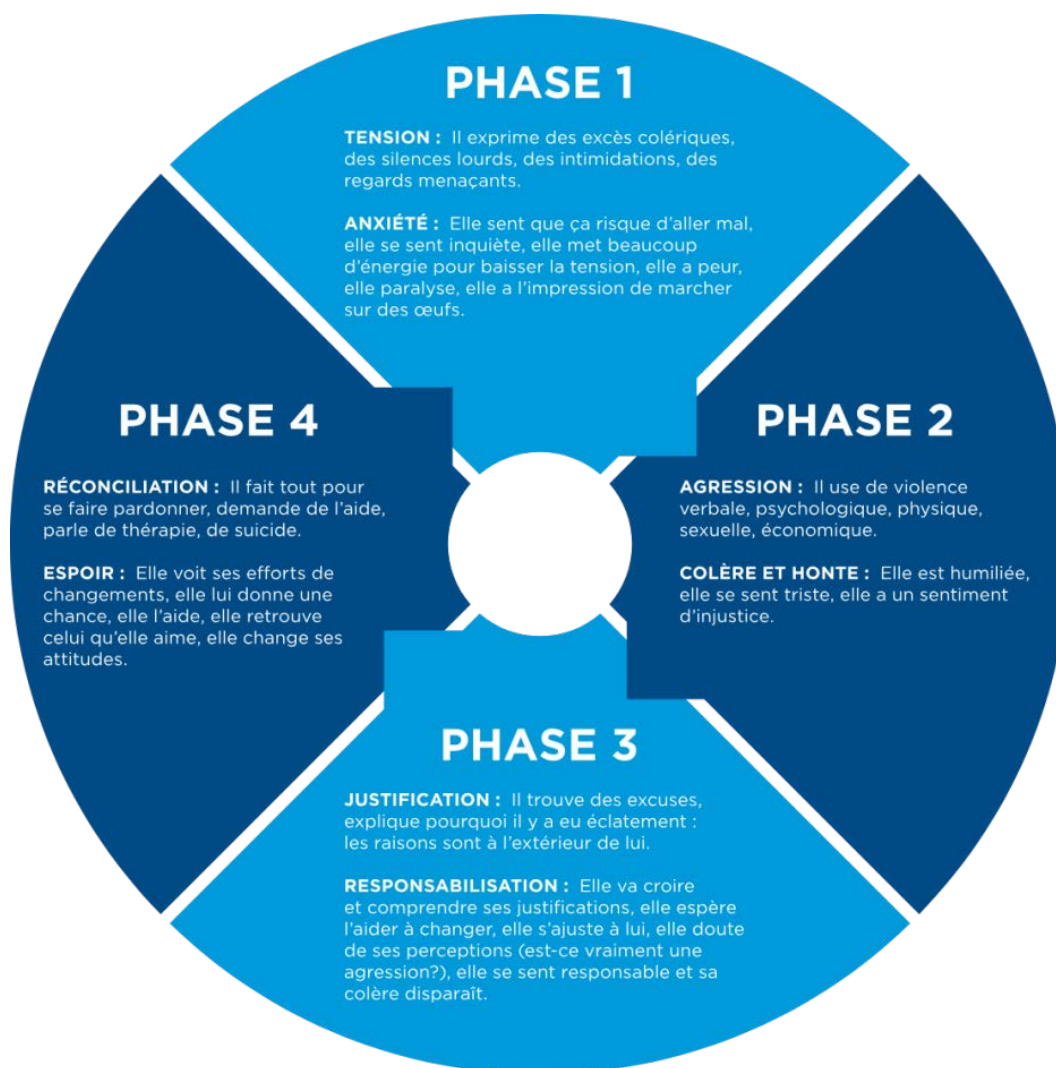
Ces comportements d'emprise vont être à l'origine d'une attaque narcissique, qui s'apparente, selon Lopez, à une forme de vampirisme qui va progressivement « vider » la victime de tout élan vital, de toute capacité décisionnaire et ainsi l'isoler encore plus (Voyer, Delbreil, Senon, 2014).

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine



Le cycle des violences est défini comme une première phase de tension, puis de crise, ainsi vient la phase de justification où l'auteur ne s'excuse pas, mais trouve des excuses tout en rejetant la culpabilité sur la victime, et enfin vient la lune de miel, où l'auteur remémore à la victime tous les bons moments vécus. Au fil des années et de l'intensification des violences, les deux dernières étapes diminuent pour laisser une place importante à la tension et la crise. La victime pense qu'elle peut améliorer la situation en changeant et va tout faire pour éviter la crise.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

c. Les formes des violences au sein du couple sont multiples et peuvent coexister

- Physiques (bousculades, coups avec ou sans objet, strangulations, morsures, brûlures, séquestrations...);
- Verbales (injures, menaces, cris...);
- Psychologiques (intimidations, humiliations, dévalorisations, chantages affectifs, interdiction de fréquenter des amis, la famille...);
- Sexuelles (agressions sexuelles ou viols);
- Auprès d'intermédiaires (briser ou lancer des objets, torturer l'animal de compagnie...);
- Économiques et matérielles (contrôle des dépenses, des moyens de paiement, interdiction de travailler);
- Au moyen de confiscation de documents (carte nationale d'identité, carte vitale, passeport, livret de famille, carnet de santé, diplôme, etc.);
- Cyber-violences (cyber-intimidation, cyber-harcèlement...).

Nous parlons dans ce rapport de violences faites aux femmes en raison du continuum des violences subies et des chiffres massifs qui les touchent. Si le privé est politique, c'est en raison des autres formes de violences sexuelles et sexistes vécues par les femmes en dehors du couple. Le harcèlement de rue, les violences sexistes vécues dès le collège, ainsi que la banalisation collective de ces dernières, fait système, autour notamment de la culture du viol et des stéréotypes de sexe. Il n'est nullement ici question de nier la réalité des violences subies par certains hommes (5% dans cette enquête), mais de faire apparaître d'un point de vue sémantique une réalité statistique massive. La question des hommes victimes de violences sera d'ailleurs traité en partie 7 de ce rapport.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

d. Quelques chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine en 2019



L'évaluation de l'ampleur du phénomène en Nouvelle-Aquitaine se heurte à un manque de données statistiques plus locales. On peut cependant relever que les rapports d'activités des associations partenaires qui prennent en charge une partie des violences faites aux femmes, révèlent un nombre important de femmes victimes.

Quant aux services de sécurité, leurs données statistiques sexuées ne concernent que les victimes ayant dénoncé les faits en faisant appel à leur service, en ayant déposé plainte ou en ayant effectué une main-courante (pour la police) ou un procès-verbal de renseignement judiciaire.

Pour autant, grâce à leur précieuse contribution, il a été possible de compiler et comparer les éléments quantitatifs remis pour l'élaboration de ce document. A ce propos, tous les chiffres détaillés par département figurent en annexe du rapport.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

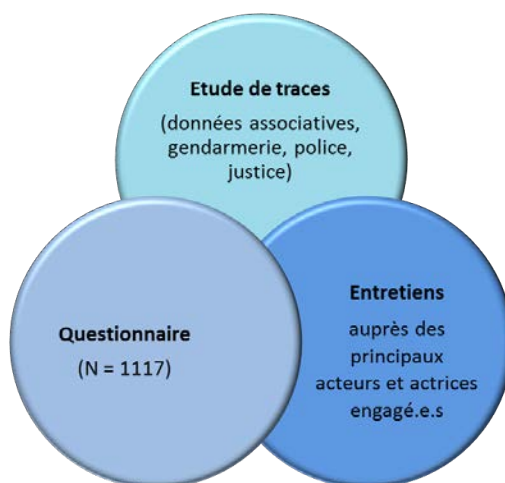
e. Limites et écueils et données disponibles

Ce type d'enquêtes et ces constats connaissent quelques écueils. En dehors du chiffre noir qui reste encore largement sous-estimé, le parcours des femmes victimes ayant déposé plainte ou ayant été suivies, reste semé d'embûches et tellement segmenté qu'il est souvent difficile d'apporter une réponse globale. Les structures dédiées, qui ne ménagent pourtant pas leurs efforts au quotidien, pâtissent du manque de visibilité et de coordination dans la prise en charge individuelle. De plus, le recueil des données varie d'une structure à l'autre et des départements. Pour exemple, en fonction des partenariats tissés entre les différentes institutions telles que la police, la gendarmerie, et la justice notamment, chaque déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité ne dispose pas des mêmes données, surtout en matière d'ordonnance de protection et du suivi judiciaire. Parfois, on observe aussi d'importantes disparités à l'intérieur du département entre les sous-préfectures. Cela est dépendant des habitudes partenariales, mais aussi et surtout des personnes en poste. Une nouvelle fois, le partenariat repose peu sur des logiques institutionnelles, mais sur les agentes et agents qui les incarnent. Laissant de la sorte les logiques territorialisées en matière de violences faites aux femmes, fortement dépendantes d'ententes interindividuelles.

Il est important de rappeler ici que pour des raisons déontologiques et éthiques, toutes les données, même si certaines ne sont pas anonymes, sont restées confidentielles et que les interprétations ne peuvent identifier une personne.

f. Point méthodologique

Ce rapport résulte de trois recueils de données complémentaires :



- Une étude de traces (données associatives, gendarmerie, police...)
- D'entretiens effectués auprès des principaux acteurs et actrices engagées
- D'un questionnaire (N=1117)

Nous avons fait le choix de différencier les violences dans la sphère privée et dans la sphère publique afin de mesurer le continuum.

Concernant les violences à caractère sexuel, nous avons utilisé les recommandations de l'enquête VIRAGE et qualifié les agressions sexuelles, viols sans les nommer... Le réencodage en tiendra compte.

L'enquête s'est adressée principalement aux femmes, mais n'a pas exclu les hommes. Nous avons mobilisé les variables âge, CSP, lieu, situation familiale pour effectuer des strates et des recoupements ainsi que des régressions logistiques³. Enfin, la méthode préconisée pour extraire le verbatim a été celle de l'analyse lexicale.

³ La régression logistique permet d'étudier l'effet sur une variable d'intérêt de variables de contrôle indépendamment les unes des autres. On parle de raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » ou « à caractéristiques comparables ».

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

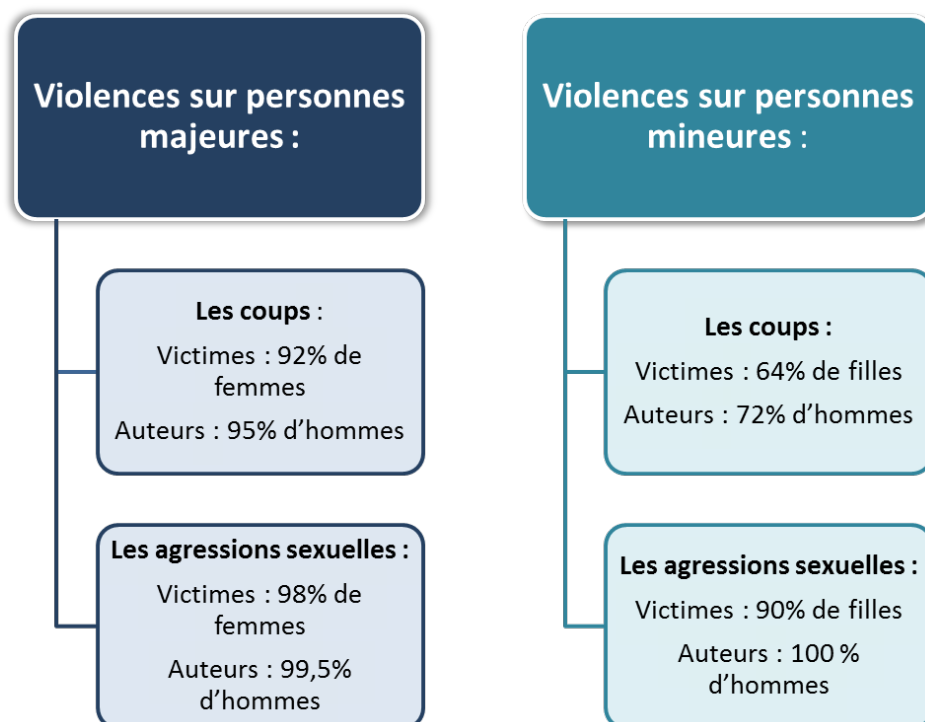
1. L'étude de traces

1.1 Une analyse des chiffres officiels

Nous avons analysé ici les chiffres des violences conjugales et intrafamiliales remis par la police et la gendarmerie sur les deux dernières années, ainsi que les données quantitatives et qualitatives remises par les associations et les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité. Nous les remercions une nouvelle fois pour ce travail de recueil départemental, sans quoi l'analyse comparative n'aurait pu être possible.

De manière globale, sur un même département, les chiffres des interventions et plaintes de la police et de la gendarmerie concordent, même si le mode de comptage n'est pas le même, il est comparable, hormis pour deux points. Il s'agit des mains courantes que la gendarmerie ne prend pas, et du taux d'auteurs de violences en couple de femmes, l'analyse par département des chiffres après celle de la gendarmerie correspond point par point.

Les chiffres issus des données secondaires sont les suivants :



Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020

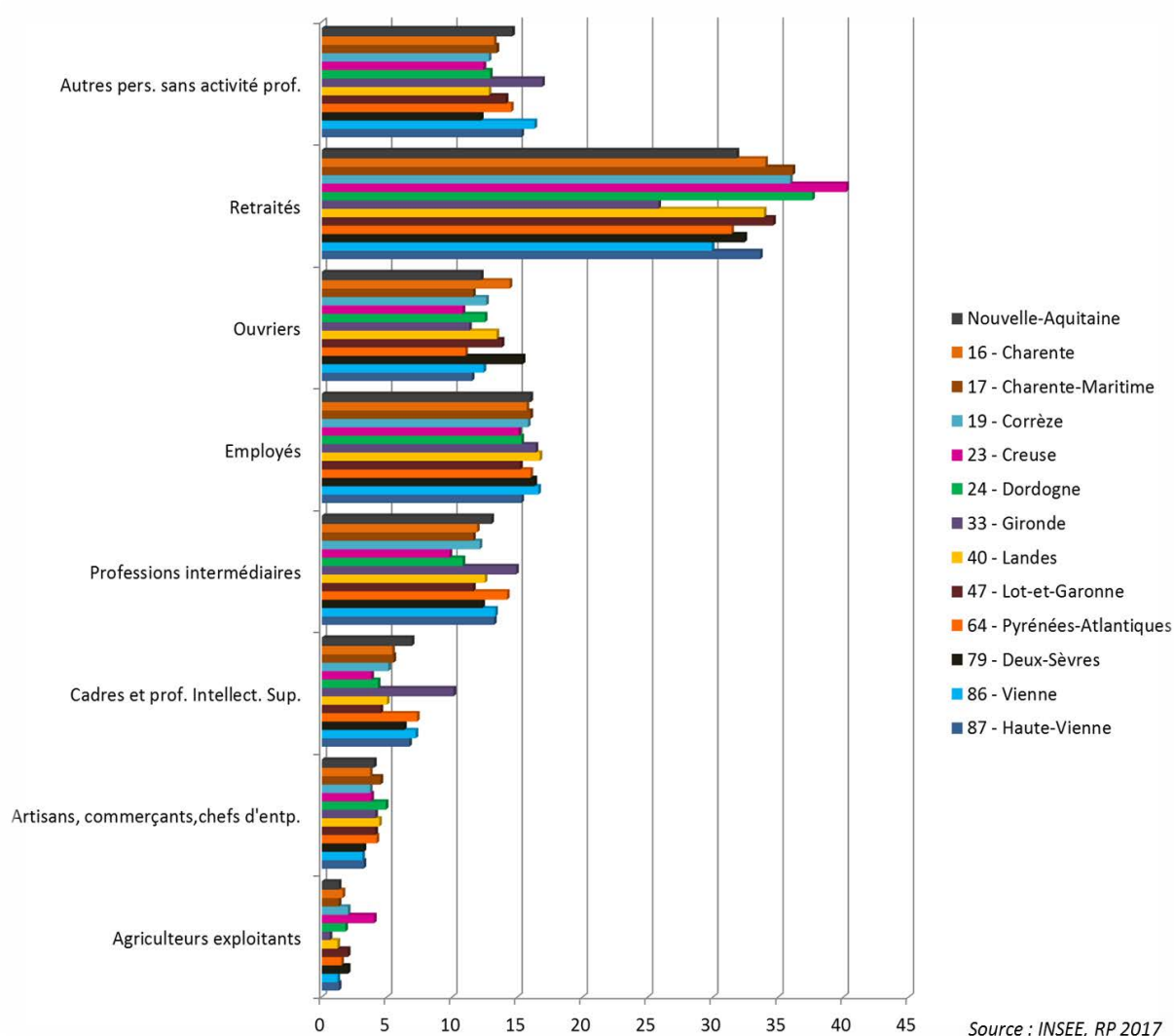


Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

La question des violences sexistes et sexuelles traverse indépendamment tous les milieux sociaux, géographiques, et d'âge, cependant, nous retrouvons certaines spécificités départementales, qui s'expliquent selon la répartition sexuée et d'âge notamment.

Voici les chiffres de l'INSEE datant de 2017 :

Répartition des CSP en fonction de la zone géographique (région Nouvelle-Aquitaine et ses départements)



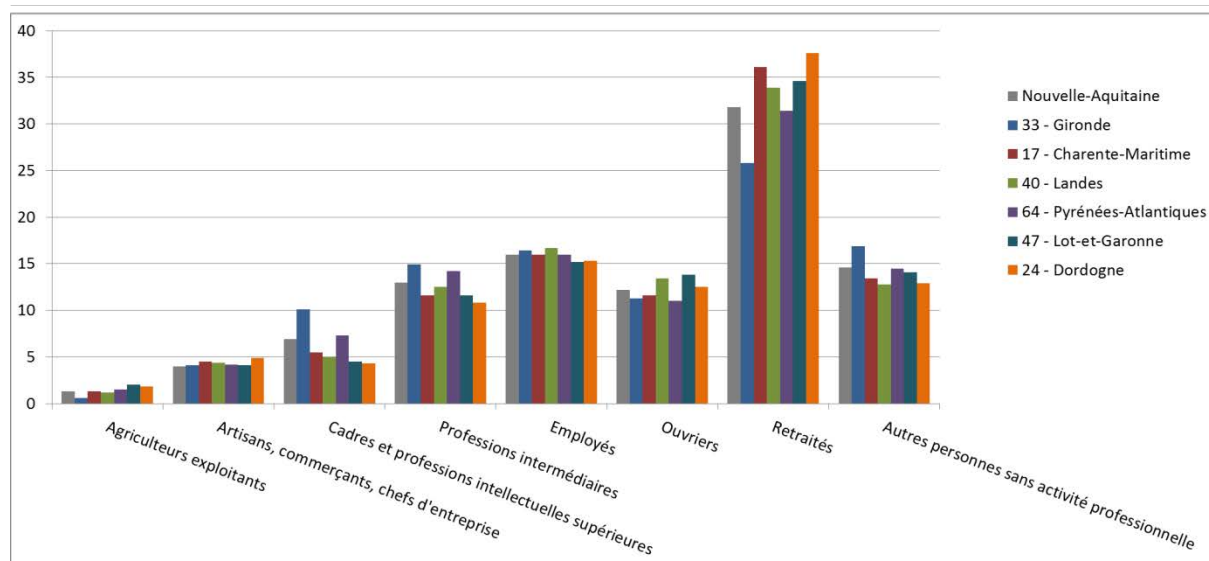
Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020

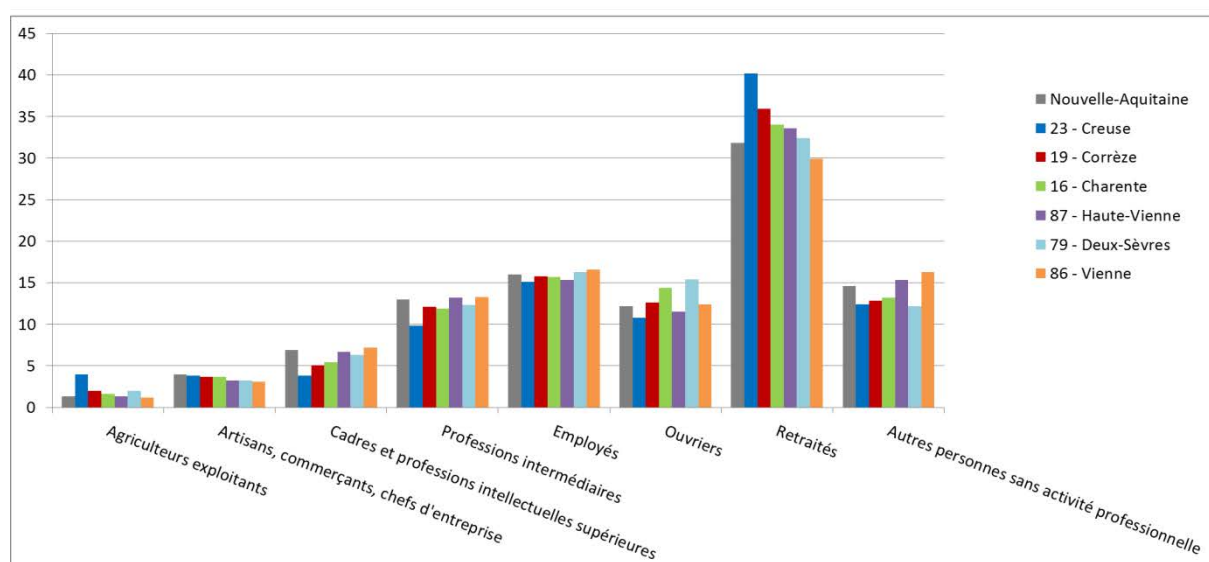


Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Comparaison répartition CSP en fonction de la zone géographique (Nouvelle Aquitaine vs départements)



Comparaison répartition CSP en fonction de la zone géographique (Nouvelle Aquitaine vs départements)



- Pour exemple, en Charente (16), on constate davantage de coups portés à des hommes (14%), et un fort taux de personnes retraitées, à l'instar de la Dordogne. Ainsi que des signalements systématisés de France victime.
- En Charente-Maritime (17), sont constatées proportionnellement davantage de femmes maltraitantes envers leurs enfants. Ce ratio est le double perpétué par des hommes partout sauf dans ce département, où ce chiffre est moindre, mais proche pour les femmes.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

- En Dordogne (24), on retrouve davantage d'hommes victimes de coups (13%), cela est en partie dû au différentiel des violences entre les sexes après 60 ans, particulièrement dans ce département, où la dépendance et le manque ou le coût des lieux dédiés (Ehpad...) engendre une fatigue, une usure du conjoint, vectrice de maltraitances, indépendamment des sexes. C'est pourquoi, dans ce cas, il ne s'agit pas de violences sexistes et sexuelles, mais de maltraitances.
- En Lot-et-Garonne (47), davantage d'hommes victimes de violences sexuelles (9%) sont constatées, mais 97% d'entre elles sont perpétrées par des hommes. Ce qui fait moins de 3% de femmes exerçant leurs violences sur des hommes.
- Dans les Pyrénées-Atlantiques (64) : 25% d'hommes sont victimes de coups, mais encore une fois, ces derniers sont âgés et dépendants lorsqu'il s'agit de violences perpétrées par des femmes, ou majoritairement (20%) perpétrées par des hommes. L'âge moyen des violences est bien plus élevé (30-49 ans) et arrive beaucoup plus tard pour le différentiel de sexe (74 ans). Est-ce à dire qu'il existe moins ou davantage de divorces dans ce département ? Cela pourrait être un début d'explication quant à cet écart qui diminue moins après 59 ans.
- En Limousin (87), 10% de femmes sont auteures de coups (cela s'explique en partie par la maltraitance liée à la dépendance, et au surmenage du conjoint aidant), car les écarts de sexe diminuent considérablement après 70 ans.
- Beaucoup de garçons mineurs sont touchés par les violences sexuelles (40%), mais 100% d'hommes en sont auteurs.
- On constate davantage de femmes auteurs de coups sur mineur.es (50/50), plus qu'en Charente-Maritime.

En résumé

L'analyse départementale des violences conjugales et des VIF montre :

- que les violences en couple sont massivement perpétrées par des hommes
- que le sexe des auteurs peut être féminin lorsqu'il s'agit :
 - de maltraitances envers les enfants (à l'exception des violences sexuelles)
 - de maltraitances liées à la prise en charge journalière d'un conjoint dépendant.
- ces violences gériatriques s'observent davantage en milieu rural.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

1.2 Concernant les victimes

Les victimes majeures :

- Une répartition sexuée différente selon les âges. Le pic d'écart est pour les 18-39 ans où peu d'hommes signalent ces violences (moins de 5% en moyenne). Cette répartition se retrouve dans les réponses de l'enquête.
- Le pic des remontées auprès des services de sécurité se situe entre 20 et 30 ans avec des disparités selon les départements. Cela concerne les jeunes femmes, principalement les étudiantes, et l'âge du premier enfant et de la grossesse
- Le pic d'écart se réduit après 50 ans, où certains départements connaissent une proportion équivalente entre les sexes après 74 ans (hormis dans certains départements tels que les Pyrénées-Atlantiques)
- Les violences physiques (coups...) touchent les femmes pour plus de 90%
- 97% des violences sexuelles touchent les femmes

Les victimes mineures :

- Une répartition sexuée selon la typologie des faits
- Les violences à caractère sexuel concernent des filles à plus de 96%
- Les violences physiques (coups...) concernent autant les filles que les garçons. Ce qui reposerait non pas sur des violences machistes, mais virilistes. Quand on constate des violences intrafamiliales hors agression sexuelle, les victimes mineur.es sont autant des filles que des garçons. Les hommes violents le sont indépendamment avec leurs enfants quel que soit leur sexe. Ils ne protègent pas davantage leurs fils.

Si cette oppression était uniquement machiste, elle toucherait davantage les filles, ce qui n'est pas constaté dans l'étude de traces, ni dans l'enquête par questionnaire, car les couple homosexuels hommes relevés dans l'étude sont également auteurs avec des victimes hommes. En cela, la notion de machisme, qui revêt une violence à l'égard du genre féminin n'est pas applicable sur les enfants des auteurs de violence.

C'est pourquoi nous parlerons ici de violences virilistes, car, au moins sur les enfants, on voit ici à quel point cette violence est mortifère pour les deux sexes.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

1.3 Concernant les auteur.es

La question des auteurs et leur prise en charge est une question mise sur l'agenda politique depuis le Grenelle. Ainsi, en Limousin, 144 auteurs ont été reçus dans le cadre du sursis de mise à l'épreuve. Des groupes de parole co-animés avec une psychologue clinicienne permettent de travailler la compréhension des actes et des conséquences. Ce dispositif pourrait contribuer à diminuer les risques de récidive.

Les faits sur des personnes majeures

- Les agressions physiques sont perpétrées par des hommes dans plus de 95% des cas (résultats convergents avec l'enquête par questionnaire).
- Les agressions à caractère sexuel sont perpétrées par des hommes dans 99,5% des cas.

Les faits à l'encontre de mineur.es

- Les agressions physiques sont perpétrées par des hommes pour plus de 60% des cas. La maltraitance peut en effet être causée ici par des femmes, car la prévalence n'est pas significative entre les sexes. Il s'agit ici de violences intrafamiliales.
- Les agressions à caractère sexuel sont perpétrées par des hommes dans 80% des cas, mais certains départements possèdent peu de chiffres. La question de l'inceste revient régulièrement dans le verbatim du questionnaire.
- Il existe par ailleurs une forte corrélation entre le lien de filiation et la victimation filles/garçons. Lorsqu'il n'y a pas de lien de filiation, les violences touchent davantage les filles, avec des violences sexuelles.

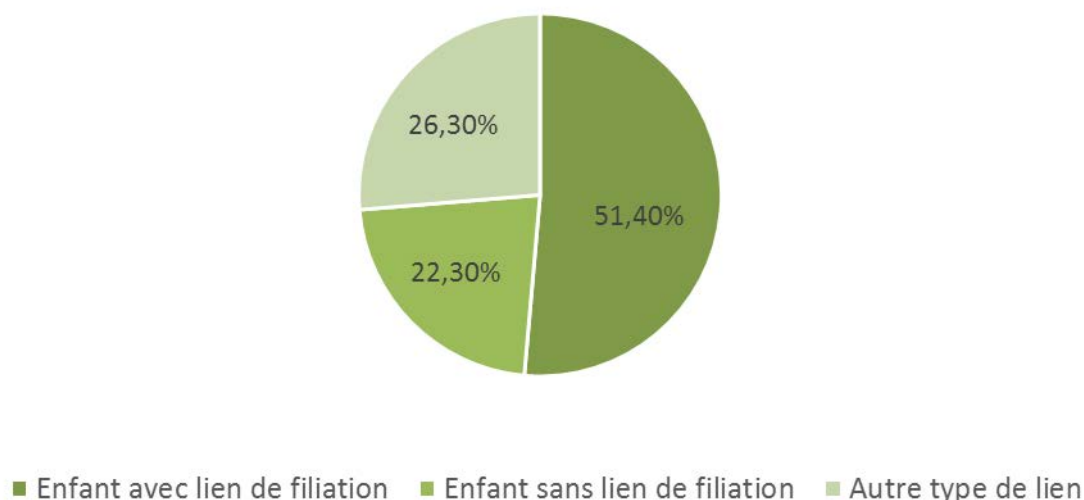
Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Répartition des mineurs par type de filiation



Source : Gendarmerie

Concernant l'asymétrie entre le sexe des auteurs et des victimes, Il est constaté (tous départements confondus), un différentiel de 3% concernant les coups et de 2% concernant les agressions sexuelles, en zone gendarmerie. Le sexe des victimes issues des statistiques de la gendarmerie (hors violences sexuelles) concernant les coups (92% de femmes) et d'auteurs (5% de femmes) est plus sexué qu'avec les chiffres issus de la police, car une part de ces derniers regroupe d'autres items issus des Violences intrafamiliales, non en lien direct avec les violences sexistes.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



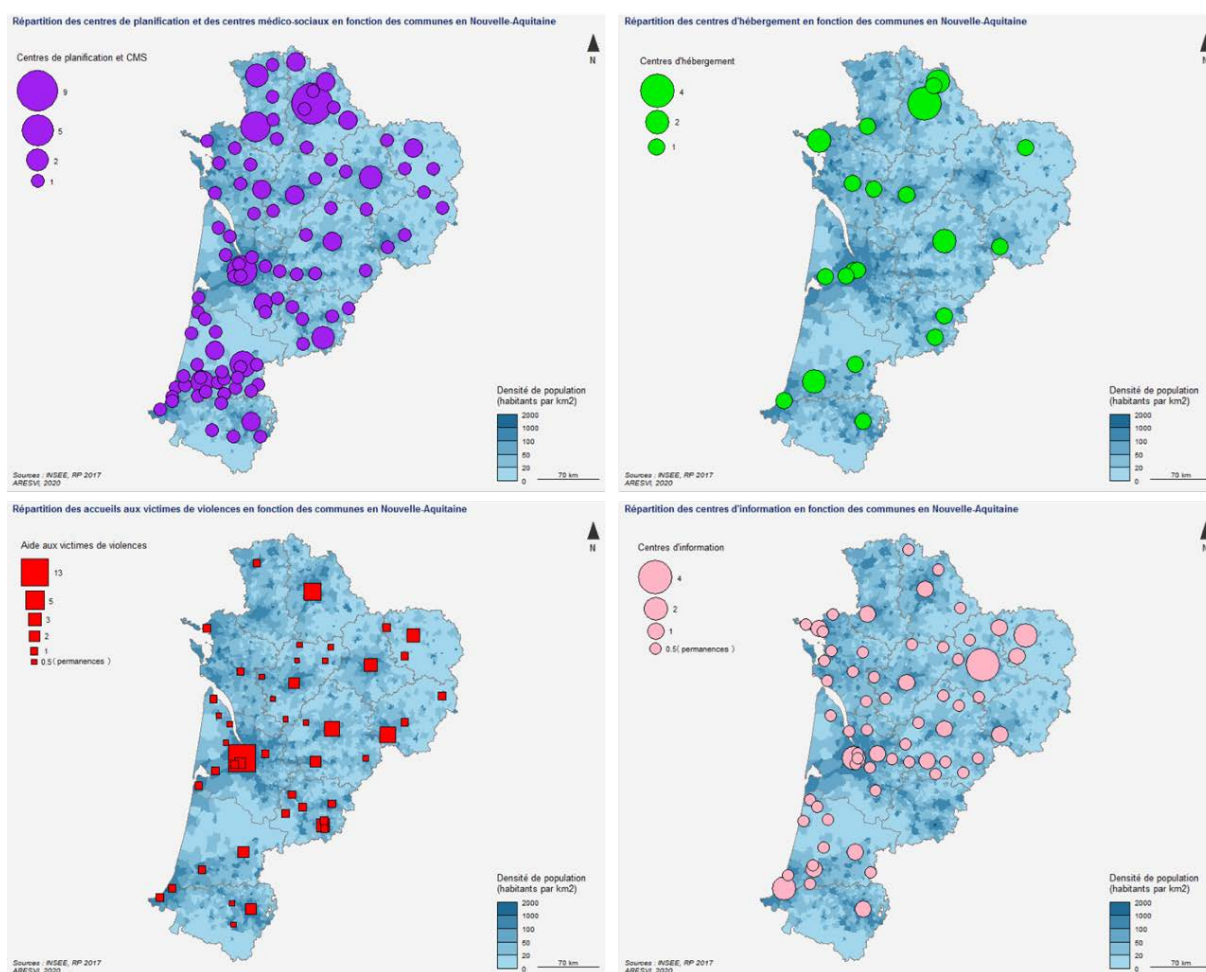
Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

2. Les associations autour des violences sexistes et sexuelles

Il existe 26 structures d'hébergement d'urgence en Nouvelle-Aquitaine pour femmes victimes de violences et plus de 100 concernant l'accueil et l'accompagnement dans la Région Nouvelle-Aquitaine.

En voici la cartographie :

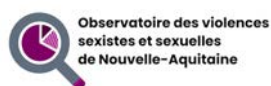
Répartition des structures en Nouvelle-Aquitaine



Les données associatives montrent que les femmes reçues correspondent au même profil que celles ayant répondu à l'enquête : des femmes âgées entre 30 et 50 ans, majoritairement sans emploi, en dehors des étudiantes, qui s'y rendent peu. Chacune possède des spécificités associatives et départementales et de nouvelles associations

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



voient le jour sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. C'est par exemple le cas de la Maison de Soie à Brive (rattachée au centre hospitalier), dans le suivi des femmes victimes de violences, ou la Maison d'Ella (la liste détaillée des structures avec leurs coordonnées apparaît en annexe par département).

Il existe deux types d'associations pouvant accueillir et accompagner les femmes victimes : les associations dédiées à cela telles que le CIDFF, la Maison des Femmes, ou le Mouvement Français pour le Planning Familial, et celles qui les accueillent sans les recenser en tant que telles : c'est le cas du 115 par exemple, qui les accueille sans les identifier en tant que telles.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

2.1 Les associations dédiées

En Nouvelle-Aquitaine, en dehors des 26 centres d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences, d'autres associations interviennent sur le territoire pour accompagner ce public dans toutes leurs démarches (sociale, médicale, juridique ...). Certaines assurent aussi de l'hébergement dans le cadre du parcours résidentiel (hors urgence).

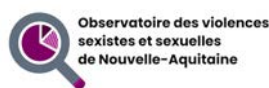
D'autres structures associatives telles que la maison des femmes, le Mouvement pour le Planning familial ou les CIDFF représentés par la fédération régionale des CIDFF de la Nouvelle-Aquitaine œuvrent sur le territoire, avec des spécificités bien établies. Ainsi, le Mouvement pour le Planning Familial et la Maison d'Ella sont davantage axés vers la santé et les violences sexuelles et sexistes, La Maison des femmes assure l'accueil, l'écoute, l'accompagnement voire l'orientation des femmes victimes de violences conjugales. Le CIDFF sur l'accès au droit de ce public. Il assure un accueil "diagnostic" avec différentes portes d'entrée (juristes, conseillères insertion, psychologue) sur l'ensemble de la région. Cet accueil vise à autoriser les femmes à exprimer la violence sans être stigmatisée et sous couvert d'anonymat, donner les premières informations et proposer un accompagnement. Elles/ils agissent en complémentarité avec les partenaires des territoires rencontrés lors de commissions de travail. Elles/ils placent la personne en situation d'être écoutée, sécurisée et rassurée. Elles/ils expliquent le mécanisme en jeu, nomment et rappellent la loi. Elles/ils évaluent la dangerosité, permettent à la victime de formuler ses priorités. Individuel, l'accompagnement peut être complété au CIDFF, pour les femmes qui le souhaitent, par la participation à un groupe de parole. Les professionnel.le.s du CIDFF participent à de nombreuses instances partenariales (CLSPD, plateforme partenariale des violences animée par la DRDFE, travail avec le Barreau...) et conduit son activité avec un large partenariat associatif et institutionnel sans lequel son action ne serait pas efficace (MDSI, CCAS, Mairies, communautés de communes, gendarmerie, VICT'AID, centres d'hébergement, TGI...).

Le planning familial accueille pour les demandes d'IVG, et viennent la question des violences à caractère sexuel, viol, etc. Après les animations sur les relations garçons/filles, des jeunes filles dénoncent des violences. Elles sont ensuite accueillies au planning.

Les femmes ne portent pas plainte nécessairement. Pour exemple, dans les derniers cas de parcours, aucune n'a porté plainte malgré les propositions d'accompagnement. Le cheminement est long, car dans 80%, c'est leur proche et ça va modifier tout leur entourage. Il y a aussi la peur de perdre les enfants. Concernant les mariages forcés, elles doivent pour cela, renoncer à leur famille. Le parcours et le choix sont extrêmement

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



difficiles. Tout ne passe pas par la plainte. Dans le parcours, parfois les associations ne savent pas si les femmes ont porté plainte.

Ce sont principalement les services médico-sociaux qui orientent telles que les assistantes sociales de secteur, les infirmières scolaires, les médecins et le bouche à oreilles. Il y a peu de prescriptions par les associations, mais des orientations vers ces dernières plutôt.

Pour le suivi des personnes, tout dépend des cas :

- Pour les violences sexuelles, les freins sont la non-reconnaissance du statut de victime (parole de l'un contre l'autre). Ce qui est facilitateur sont les liens en direct avec l'Etat (la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité) et le tissu associatif, le réseau d'avocates féministes.
- Concernant les mariages forcés : on trouve peu de solution, mais davantage depuis la création de la Maison d'Ella ou de la Maison de soie. L'exemple d'une étudiante où tous les papiers étaient envoyés chez ses parents (mutuelle étudiante...). La jeune fille avait juste sa culotte sur elle. Pour les femmes migrantes sans papier, les solutions sont plus compliquées, non par la barrière de la langue, mais par l'isolement et la peur. Elles ne croient pas qu'en portant plainte, elles seront protégées.

Au centre de planification, il n'y a pas de suivi à proprement parler, mais des contacts au cas par cas. Le planning a un projet d'accueil post-traumatique avec une adhérente du planning spécialisée dans ces questions en urgence. La mise en place d'une consultation gratuite au ou par le planning pourrait être faite.

Par ailleurs, d'autres associations sont spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violences. Leur nombre en Nouvelle-Aquitaine s'élève à près de 115. En fonction de la typologie des territoires, les campagnes ont plus ou moins d'effet. Par exemple, l'ACV2F, implantée dans le Médoc, en zone gendarmerie, n'a pas accueilli plus de femmes après les #Metoo et #balancetonporc. Ce qui impacte davantage en milieu rural sont les campagnes de sensibilisation Presse et TV (8 mars / 25 Novembre), les interviews de la structure auprès de la presse et la radio locales, ainsi que le présentiel tel que la participation aux forums associatifs et aux manifestations des communes, selon cette association.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



2.2 Les associations non dédiées

Nombre d'associations non fléchées femmes victimes de violences accueillent et orientent, c'est le cas par exemple du CAIO (Centre d'Accueil et d'Information et d'Orientation), du PRADO, de Vict'aid. Le 115 travaille avec les MDSI (Maison Départementale de la Santé et de l'Insertion) pour les femmes victimes de violences hébergées pour une mise à l'abri au foyer Meunier ou autres. Ils orientent dans les structures d'hébergement dédiées Les territoires qui appellent sont ceux où il y a déjà des structures, ce qui renforce les inégalités territoriales et notamment en milieu rural. A leur arrivée, les femmes ne disent pas qu'elles sont victimes sauf si elles ont des marques physiques. Ce qui ne permet pas toujours de les comptabiliser. Quand elles le disent, les travailleurs sociaux évoquent l'ambivalence du « je reste/je pars ». La directrice du CAIO à Bordeaux avoue qu'« *ils sont outillés uniquement pour celles qui sont déterminées* ». Le centre ne possède aucune donnée chiffrée, car ils ne possèdent aucune ligne « violences faites aux femmes dédiée ». Les orientations sont effectuées, sans suivi ensuite. Les mutilations génitales ne sont pas abordées.

Vict'aid, un service d'aide aux victimes d'infractions pénales s'adressant à toutes les victimes majeures ou mineures, d'infractions pénales ou d'accidents de la circulation, d'accidents ou événements traumatiques individuels ou collectifs et d'actes de terrorisme. Ses missions sont d'accueillir, informer, accompagner, écouter, soutenir et orienter les personnes victimes. L'association reçoit des femmes victimes de violences qui, en général, ne sont pas accompagnées par des associations féministes. Ils interviennent principalement en zone de gendarmerie, sur un territoire rural.

Le fait d'être suivi par une association va considérablement augmenter le taux de plainte grâce à l'écoute, l'accueil et l'accompagnement afférents. Pour exemple, Dans la Creuse, en 2018, France Victime a reçu 82 personnes et 16 n'ont pas porté plainte. Ce qui équivaut à plus de 75% de plaintes concernant les personnes victimes de violences reçues.

En regroupant les données associatives du territoire, on constate :

- qu'1/6ème des plaintes sont suivies par les associations
- que 65% des femmes suivies par une association portent plainte.
- que 5% d'appels en moyenne dans ces mêmes associations sont passés hors département.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

3. Les résultats de l'enquête par questionnaire

3.1 L'échantillon

Le questionnaire compte 1117 réponses, extrêmement bien renseignées avec un verbatim⁴ très riche et dense. Originellement prévue de mai à juillet 2021, il a été prolongé jusqu'à mi-octobre afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer. 94% des répondantes sont des femmes habitant surtout en Gironde et Haute-Vienne, majoritairement célibataires, regroupant toutes les catégories socioprofessionnelles, et principalement âgées entre 20 et 50 ans. Ce qui correspond au profil des femmes et jeunes filles étudiantes, déjà détectées par l'enquête ENVEFF. Près de 10% d'entre elles sont en situation de handicap, ce qui engendre des conséquences psychologiques importantes dans un contexte de violences, mais aussi des contraintes matérielles ou sociales concernant les femmes malentendantes par exemple, davantage isolées.

La grande majorité des répondantes ne subit plus ces violences au moment de l'enquête (moins de 10% déclarent les subir encore). Ce qui signifie que les résultats traitent de faits passés et que les femmes ont majoritairement répondu à posteriori.

Concernant la catégorie socioprofessionnelle, le questionnaire connaît une sous-représentation des retraitées pour les répondantes au questionnaire (3.63% alors qu'elles représentent 31.8% des 15 ans et plus en Nouvelle Aquitaine). Il y a une sur-représentation des cadres (12.75% alors qu'ils représentent seulement 6.9% de la population des 15 ans et plus en NA)⁵. La population sans activité professionnelle est aussi sur représentée (étudiantes + sans emploi) dans les réponses au questionnaire alors que les personnes sans activité professionnelle représentant 14,6% des 15 ans et

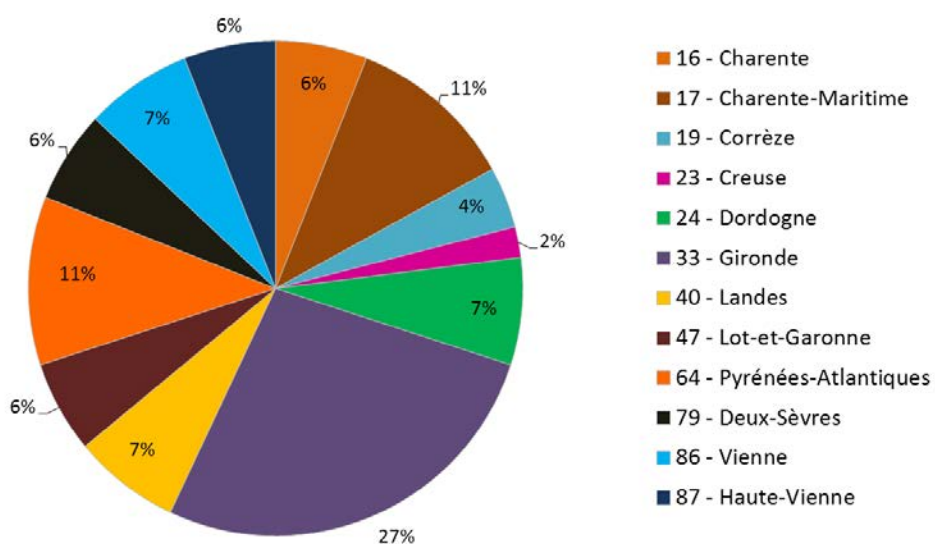
⁴Le verbatim est constitué de l'ensemble des mots et phrases employés par les personnes lors d'une enquête. L'analyse du verbatim du questionnaire permet par différentes méthodes (analyse lexicale, étude sémiologique, analyse sémantique, analyse des sentiments, ...) de dégager à partir des propos tenus dans le questionnaire, les attentes, attitudes et jugements émis par les répondantes et répondants.

⁵ Notons que cela était déjà le cas dans la précédente enquête girondine menée en 2018.

plus de Nouvelle-Aquitaine. Il est important à ce moment-là de connaître les spécificités de chaque département.

Voici la répartition de la population en Nouvelle-Aquitaine par département :

Répartition de la population en Nouvelle-Aquitaine en fonction des départements



Source : INSEE, RP 2017

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

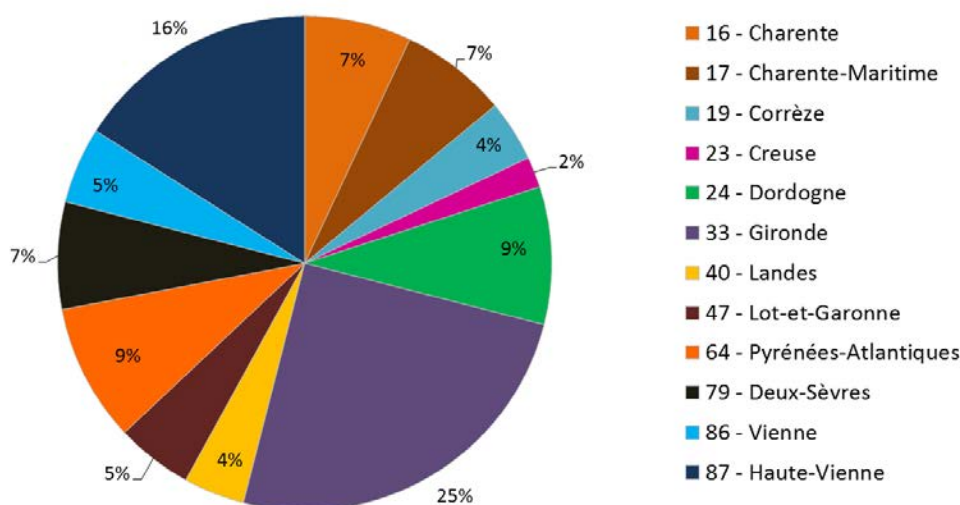
Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Voici la répartition observée dans cette enquête :

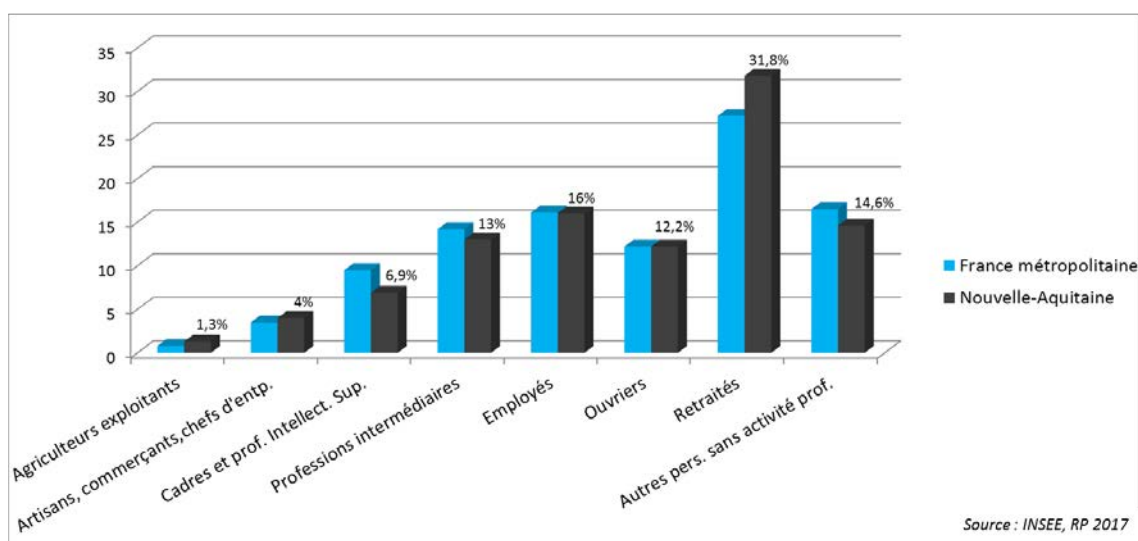
Répartition des répondant.e.s au questionnaire en fonction des départements



Source : questionnaire

Lorsqu'on compare la répartition par département des répondantes du questionnaire avec les données du recensement 2017, les réponses sont proportionnelles à l'exception d'une sur représentation de la population de la Haute-Vienne et une sous-représentation de la population en Charente-Maritime, en raison des étudiantes qui ont répondu proportionnellement davantage en Haute-Vienne.

Répartition des CSP en fonction de la zone géographique (France métropolitaine et région Nouvelle-Aquitaine)



Source : INSEE, RP 2017

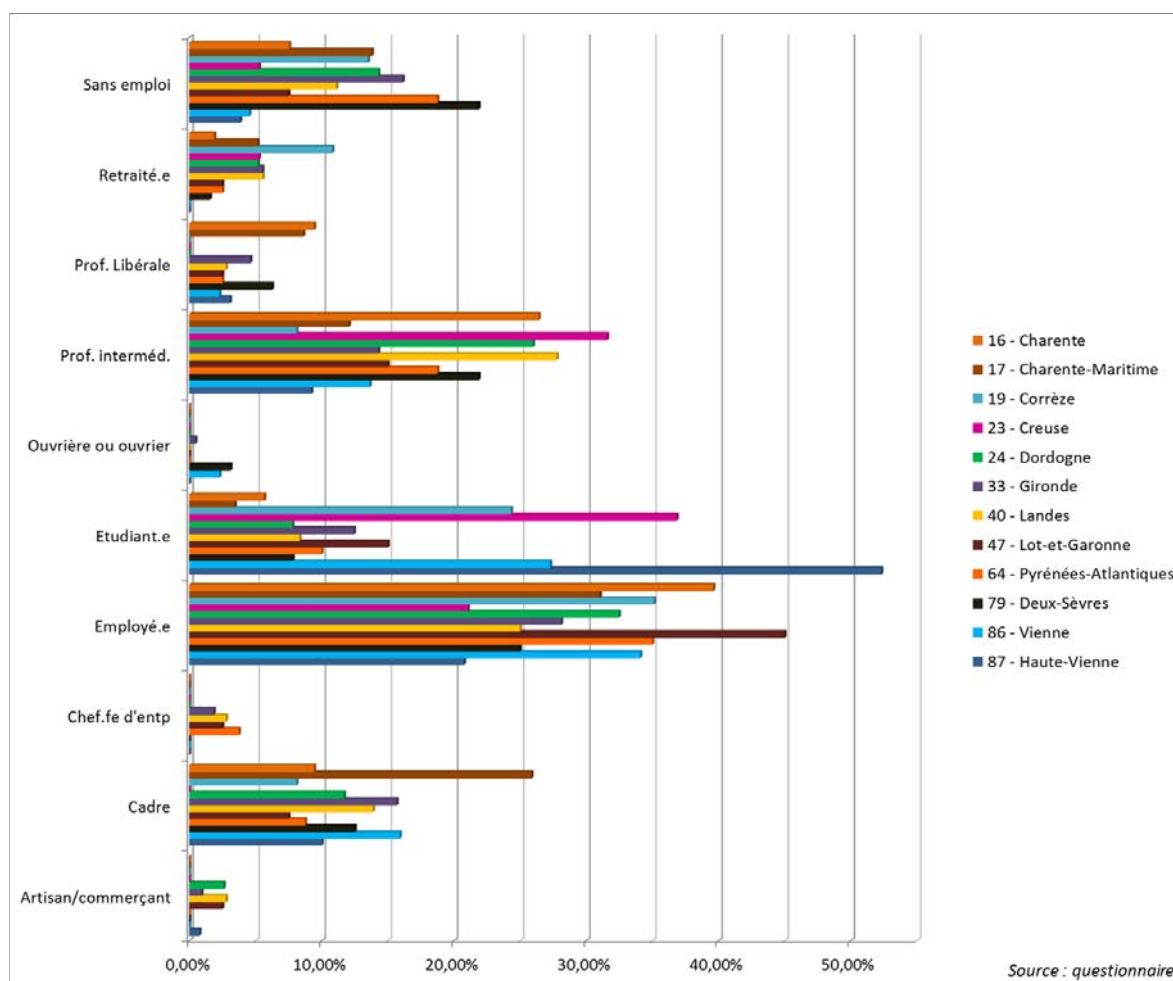
Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Répartition des CSP des répondant.e.s au questionnaire en fonction des départements :



Concernant l'âge, nous constatons, comme attendu, beaucoup plus de jeunes parmi les répondant.e.s du questionnaire par rapport à la répartition de la population de NA. Et une sur représentation des 30-60 ans, ainsi qu'une sous-représentation des 60 ans et plus.

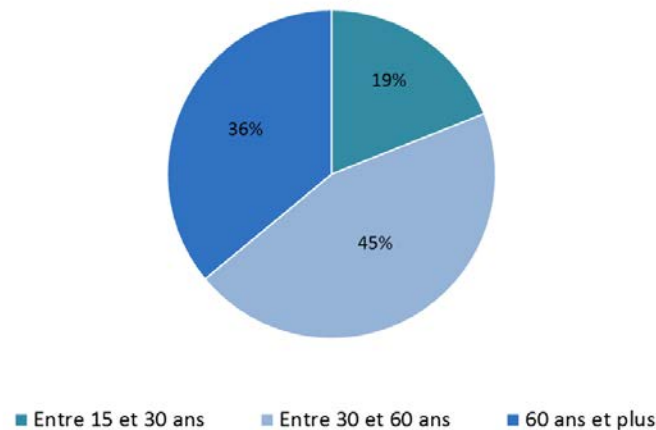
Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020

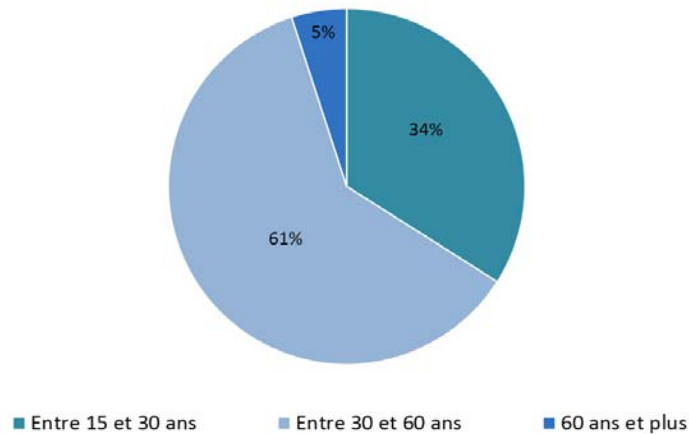


Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Répartition de la population par grande tranche d'âge en Nouvelle-Aquitaine



Répartition des répondant.e.s au questionnaire par grande tranche d'âge



Par ailleurs, plusieurs biais sont identifiés :

- Le questionnaire étant en Français et écrit, les personnes enquêtées devaient être francophones ou parler assez couramment le français pour comprendre les questions et y répondre sans l'intervention d'une tierce personne.
- On observe une sur représentation des étudiantes en Haute-Vienne (87) puisqu'elles constituent 44% de cette catégorie.
- En observant les villes des répondant.e.s, une majorité d'entre elles (75%) habitent en ville. Ceci ne signifie pas qu'elles y soient moins nombreuses, mais qu'elles ne sont pas repérées ; ce qui est un autre angle mort sur lequel nous reviendrons.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

3.2 Les violences

3.2.1 Auteur/victime/témoign

Jusqu'en 2017, les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public étaient peu questionnées, car leur omniprésence les faisaient apparaître comme naturelles, non remises en question ; elles étaient intégrées dans « la fabrique sociale de la vie publique »⁶, tant par les témoins, les femmes victimes que les auteurs. La banalisation des faits était et est toujours alimentée par les témoins qui ne réagissent pas pour plus de 88% d'entre eux devant les incidents et agressions à caractère sexuel ; cette inaction tend aussi à renforcer le sentiment d'impunité des auteurs, qui n'avaient jusque-là aucun rappel à la norme, et à la loi. Depuis le mouvement #Metoo et #balancetonporc, ceci tend à être de moins en moins vrai, car les femmes victimes, principalement les étudiantes dénoncent davantage les faits, qu'elles soient témoins ou victimes. C'est ce qui est mis en avant dans les témoignages inhérents au harcèlement au travail et dans l'espace public. C'est-à-dire concernant les violences dites « hors ménage », car pour une majorité de personnes, le privé n'est pas encore politique.

« Un jour je n'ai pas pu aller au travail car je n'étais pas en état de le faire ... Mes collègues ont dit au directeur qu'elles étaient inquiètes et qu'il se passait quelque chose chez moi... Mon directeur a ensuite prétexté venir chez moi récupérer des clefs... Mon mari ne s'y attendait pas et moi non plus... Sa venue a été salvatrice car mon mari s'est rendu compte que je n'étais pas seule et que des personnes s'inquiétaient pour moi et pouvaient débarquer à tout moment ». Femme, 39 ans, La Rochelle.

3.2.2. Témoins : Plus de 90% ont été témoins de violences sexistes ou sexuelles

Cela signifie que la quasi-totalité des aquitaines et aquitains connaissent ou ont vu des faits de violences. Cela montre le caractère massif « du chiffre noir », mais aussi l'inaction devant ces faits. Or, comme nous le verrons plus loin, les femmes victimes de violences (et surtout les plus vulnérables financièrement), comptent sur leur action dans leur parcours de sortie des violences.

La porosité du voisinage, avec la période de confinement a changé certains comportements des témoins, qui ont davantage contacté la police et la gendarmerie pour dénoncer les faits de violences d'un voisin ou d'un proche. Rester chez soi a autorisé

⁶ C. GARDNER, *Passing by – Gender and public harassment*. University of California Press, 1995.

une familiarité plus importante avec ses voisins, et donc un engagement plus fort à leur égard. Le civisme et la citoyenneté sont très souvent corrélés à l'implication que l'on a avec les personnes et la solidarité à leur égard.

Enfin, 75% se déclarent victimes dont 65% au sein du couple (Q8 et Q9.) Et plus de 80% d'entre elles connaissent un proche également victime de violences. Cela signifie que les femmes victimes identifient plus facilement les proches qui le sont aussi.

Répartition des réponses au questionnaire :

Question : Qui a subi ces violences ?	%
Vous-même	74,42
Une ou un proche	31,69
Une ou un collègue de travail	12,34
Une voisine ou un voisin	8,96
Un ami ou une amie	33,38
Un ou une inconnu.e	16,75
Autre	9,48

Source : questionnaire

Pour finir sur le triptyque auteur/victime/témoins de violences, une seule personne auteure de violences s'est auto-déclarée dans l'enquête : il s'agit d'une femme âgée de 51 ans :

« J'ai fait subir des violences conjugales à mon ex compagnon pendant la quasi-totalité de notre relation (10 ans), des violences verbales et psychologiques qui l'ont conduit à une dépression. Nous avons réalisé que très tardivement qu'il s'agissait de violences conjugales. J'ai été suivie par une psychologue mais ce fut inefficace, ni dans la résolution de ces violences ni dans celle de mes propres tourments intérieurs. J'ai entrepris un certain nombre d'initiatives pour que cela cesse mais je me sens démunie. Vers qui me tourner ? Une association contre les violences faites aux femmes alors que c'est moi l'agresseuse ? J'entends en permanence que les gens qui font ça sont des monstres incapables de changer, que c'est une fatalité... Oui je suis un monstre, mais je ne veux pas être condamnée à l'être toute ma vie. Je ne veux plus faire subir ça à qui que ce soit. »

Ce témoignage à la fois rare et inattendu tend à montrer l'approche genrée, y compris dans le traitement individuel des auteurs puisque cette personne reconnaît à la fois les

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

faits, souffre de la situation et du mal infligé à autrui. Ce qui ressort peu des témoignages d'hommes violents. Cette question mériterait d'être approfondie, car un seul témoignage ne peut permettre une généralisation.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

4. Typologie des violences

Les faits remontés dans l'enquête ont délibérément été scindés entre les violences hors ménage (espace public, travail...) et les violences au sein du ménage (violences en couple, aux enfants). Cette partie va davantage traiter des violences subies dans l'espace public et au travail.

4.1 Les violences hors ménage

Les résultats relatent de nombreux témoignages de harcèlement dans l'espace public et au travail. Alors que le travail permet l'émancipation des femmes, que le manque de ressources est le premier frein mis en avant pour rester au domicile conjugal, celui-ci peut être aussi source de harcèlement à l'intérieur, et simultanément d'augmentation des violences au sein du foyer. En cela, il peut être source de violences endogènes, comme exogènes, tout en représentant le moyen de libération possible comme l'indique cette femme de 44 ans, habitant Angoulême :

« Dès que j'ai commencé à travailler, il relevait tous les soirs les kms de la voiture. J'avais acheté une robe quand je l'ai essayée pour lui faire voir il m'a engueulée que j'avais l'air d'une prostituée. Il m'a humiliée et dénigrée, interdit de mettre cette robe. Lors de repas avec des amis si je m'asseyais à côté ou en face d'un homme son regard devenait méchant et cruel, quand je dansais c'était encore pire. Il ne disait jamais rien devant les autres mais le retour à la maison était affreux. Il a refusé quand j'ai voulu changer de métier et d'établissement ».

« Un collègue manipulateur qui m'a harcelé sexuellement au travail, dont j'ai eu du mal à me défaire, et qui, une fois qu'il avait compris que c'était mort, m'a détruite auprès de tous les collègues. 3 ans et 2 boîtes plus tard, j'ai encore eu droit aux suspensions de certains de mes collègues qui l'avaient connu ». Habitante de Cognac.

Mais le travail, c'est aussi un entourage différent, une source de revenus et d'autonomie car les femmes sans ressources directes sont dépendantes des institutions, plus isolées et redoutent la précarité en cas de séparation :

« Parfois il me réveillait la nuit m'empêchait de sortir de la chambre car c'était la sienne et je devais dormir sur le canapé, il venait vers le canapé m'insultait et m'énervait, il me rentrait dedans, m'insultait, me crachait dessus, me disait que personne ne voudrait être avec moi, car je sers à rien, je ne sais pas faire la cuisine, ni le ménage et je ne ramène pas d'argent etc. Mes enfants étaient présents mais il faisait toujours cela lorsque personne ne voyait la nuit ou jouait quand il n'y avait personne... Une autre fois, il m'a enfermée dans la chambre : il m'insultait et me rabaisait et me rentrait dedans ».

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



et je voulais sortir par la fenêtre mais à la fin il me bloquait. Une fois, j'ai réussi à appeler la police et il a ouvert la porte d'entrée car quand je lui ai dit qu'ils allaient venir, il a pris peur. Je suis partie. Un autre jour, j'étais sur le canapé dans une autre chambre il me rabaissait, m'insultait... j'en pouvais plus. A la fin je me reconnaissais plus, je m'apprêtais plus, je m'occupais plus de moi, j'étais que l'ombre de moi-même. Je ne savais pas où aller et avais peur de mourir de faim avec mes enfants car je n'ai jamais travaillé de ma vie. Grâce à mon médecin et une association, j'ai pu me sortir de cette spirale infernale. Ils m'ont aidée à trouver un appartement et de quoi à vivre. » Habitante de Parempuyre, 43 ans.

Répartition des réponses au questionnaire :

Question : De quel(s) type(s) de violences hors ménage s'agit-il ?	%
Des violences verbales	72,28
Des violences psychologiques	78,13
Des violences physiques	51,77
Des violences sexuelles	38,72
Autre	4,76

Source : questionnaire

Concernant les types de violences hors ménage, les répondant.e.s pointent pour environ trois quarts les violences verbales et les violences psychologiques. Plus de la moitié des répondant.e.s soulignent aussi des violences physiques et 38.72% dénoncent des violences sexuelles. Les répondant.e.s pouvant sélectionner plusieurs types de violences hors ménages, nous avons effectué un recodage afin de mettre en avant le nombre déclaré de type de violences hors ménages en fonction de la catégorie socio-professionnelle des répondant.e.s au questionnaire. Plus de la moitié des répondant.e.s au questionnaire déclare 2 ou 3 types de violences hors ménage

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

**Répartition du nombre déclaré de type de violences hors ménage par les répondant.e.s
au questionnaire en fonction de leur CSP :**

CSP	Nombre déclaré de type de violences hors ménages					Total
	0	1	2	3	4	
Actuellement sans emploi	15,9%	12,1%	23,4%	34,6%	14,0%	100,0%
Artisan/commerçant, chef.fe d'entrp.	18,8%	6,3%	18,8%	37,5%	18,8%	100,0%
Cadre	16,4%	22,4%	22,4%	28,4%	10,3%	100,0%
Employé.e - Ouvrier.e	22,2%	12,4%	20,3%	35,0%	10,2%	100,0%
Etudiant.e	12,3%	20,6%	22,6%	30,3%	14,2%	100,0%
Prof. Intermédiaire	28,0%	19,6%	18,9%	25,2%	8,4%	100,0%
Prof. Libérale	20,6%	5,9%	14,7%	38,2%	20,6%	100,0%
Retraité.e	31,3%	12,5%	31,3%	15,6%	9,4%	100,0%
Ensemble des répondant.e.s	20,0%	16,0%	21,3%	31,1%	11,6%	100,0%

Source : questionnaire, analyses secondaires.

Concernant les types de violences sexuelles hors ménage, plus de 60% des répondant.e.s au questionnaire pointent des caresses, embrassades, effleurements non désirés et plus de 45% dénoncent des rapports sexuels forcés.

Répartition des réponses au questionnaire :

Question :	%
De quel(s) type(s) de violences sexuelles hors ménage s'agit-il ?	
Des caresses, embrassades non désirées	60,72
Des rapports sexuels forcés	45,45
Du harcèlement sexuel au travail	15,78
Des pratiques sexuelles non désirées	12,69
Des mutilation sexuelles	0,51
De la prostitution forcée	0,34
Je ne désire pas répondre	12,18
Autre	4,76

Source : questionnaire

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Pour les femmes se déclarant victimes **au travail**, on compte 1% d'hommes contre 5% sur l'ensemble des répondants au questionnaire. Cela équivaut à presque 99% de femmes.

Concernant la répartition par département, à peu près la même que l'ensemble des répondants au questionnaire à l'exception de la Charente (16) et de la Haute-Vienne (87) et de la Gironde (33). Parmi les répondants ayant vécu ou été témoin de harcèlement sexuel au travail, 3% habitent en Charente contre 6% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire et 10% habitent en Haute-Vienne contre 15% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire et plus d'un tiers (34%) habitent en Gironde contre 24% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire.

Parmi les répondant.e.s ayant vécu ou été témoin de harcèlement sexuel au travail, 11% sont étudiant.e.s contre 17% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire. Un tiers sont employé.e.s (33% contre 31% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire) et 14% sont cadre.s contre 13% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire. 20% exercent une profession intermédiaire contre 17% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire et 20% sont actuellement sans emploi

Répartition des réponses concernant l'âge par strate « harcèlement sexuel au travail » et pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire :

	Strate : victime ou témoin d'harcèlement sexuel au travail	Ensemble des répondant.e.s au questionnaire
Age	%	%
Entre 15 et 20 ans	4,40	6,35
Entre 20 et 25 ans	17,58	15,82
Entre 25 et 30 ans	13,19	11,78
Entre 30 et 40 ans	23,08	27,02
Entre 40 et 50 ans	21,98	22,29
Entre 50 et 60 ans	13,19	11,78
Entre 60 et 70 ans	6,59	4,04
Entre 70 et 80 ans	0,00	1,04
80 ans et plus	0,00	0,12

Source : questionnaire

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

L'ensemble des répondants et répondantes victimes de violences déclare connaître au moins une femme victime de violences en Nouvelle-Aquitaine : 96% contre 88% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire.

L'auteur est désigné à 98% comme étant « un homme » contre 94% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire.

Concernant les violences au sein du couple, elles déclarent plus de violences que l'ensemble des répondant.e.s (78% contre 71% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire). Cela confirme la question du continuum des violences. En effet, l'auteur est majoritairement un proche et un homme à 95%.

Répartition des réponses au questionnaire :

Question : L'auteur des violences hors ménage est ou était ?	%
Un voisin	3,38
Un membre de la famille	23,24
Un ami	13,92
Un inconnu	18,11
Un collègue de travail	5,95
Une personne ayant autorité	5,95
Je ne désire pas répondre	7,30
Autre	22,16

Source : questionnaire

Le nombre important de « autre » vient d'une majorité de réponses évoquant le partenaire actuel.

Même dans les violences hors ménage, seuls 18% concernent des inconnus. Cela conforte les pourcentages des agressions sexuelles pour $\frac{3}{4}$ par des personnes connues de la victime (ENVEFF, 2002, VIRAGE, 2017).

Concernant les violences hors ménage, les femmes ayant porté plainte pointent légèrement plus les violences psychologiques : 82% contre 78% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire. Par contre, elles témoignent moins de violences verbales (62% contre 72% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire) et beaucoup plus

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



de violences physiques (61% contre 51% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire).

Concernant les violences sexuelles hors ménage, les femmes ayant porté plainte déclarent majoritairement les caresses, embrassades forcées/non désirées (58 % contre 60% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire) et surtout les rapports sexuels forcés (66% contre 45% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire). Elles déclarent légèrement plus de pratiques sexuelles non désirées (3 pts de plus que pour l'ensemble des répondantes au questionnaire) et de rapports sexuels forcés. Le harcèlement sexuel au travail est davantage dénoncé puisque 21% contre 15 % pour l'ensemble des répondantes au questionnaire portent plainte pour cela. Ce qui laisse entrevoir que les violences subies en dehors du domicile sont de moins en moins acceptées.

4.2 Au sein du ménage

Toutes les femmes victimes ayant déclaré être ou avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles ont répondu avoir subi des violences psychologiques, mais pas toujours verbales. Comme nous le verrons plus tard, la question des violences verbales reste encore fortement corrélée à la violence symbolique. Nombre de femmes (plus rarement des hommes), vivent ce que Kelly (2019) nomme le continuum des violences et connaissent des remarques et critiques sur leur physique dès le plus jeune âge. Cette fréquence des remarques et insultes entraîne une banalisation des faits, encline à cela.

Répartition des réponses au questionnaire :

Question : De quel(s) type(s) de violences au sein du ménage s'agit-il ?	%
Des violences verbales	76,45
Des violences psychologiques	84,02
Des violences physiques	55,92
Des violences économiques	12,67
Des violences sexuelles	33,75
Autre	3,17

Source : questionnaire

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Il est aussi important de souligner pour l'analyse que la majorité des répondantes sont sorties des violences au moment des réponses. Seules 10% les subissent encore.

Répartition des réponses au questionnaire concernant les violences au sein du ménage :

Question : Ces violences sont ou ont été commises par ?	%
Votre partenaire actuel.le	10,21
Un.e ancien.ne partenaire	78,15
Je ne désire pas répondre	11,64

Source : questionnaire

Les violences verbales

Tout comme les violences psychologiques, les violences verbales ont pour effet d'altérer l'estime de soi par la peur, la honte, la culpabilité. D'ailleurs, les violences physiques ne débutent jamais sans violences verbales ou psychologiques. En cela, la parole peut libérer tout autant qu'elle peut blesser, voire détruire. Elles sont fortement liées aux violences psychologiques et physiques comme l'illustre ce témoignage, car elles sont très souvent le prélude à un corolaire de violences :

« J'ai subi pendant 3 ans la violence verbale de mon ex conjoint, j'ai supporté ses sautes d'humeur, ses paroles désagréables sur mon physique ou ma personnalité, de la dévalorisation, de la moquerie, et sa jalousie. Un jour à bout de patience je me suis opposée à ses accusations de tromperie il m'a empoignée par les oreilles et je me suis retrouvée par terre. Ce jour-là j'ai su qu'il fallait que je me sauve ou j'allais mourir à petit feu ».

Les personnes ayant subi ce type de violences déclarent massivement ne pas en avoir parlé en raison du caractère non factuel de ces violences, à l'instar des violences psychologiques.

« Savoir que ce n'était pas normal contrairement à ce qu'il me faisait croire et avoir plus d'informations sur ce sujet aurait pu m'aider ».

« Que mon entourage cesse de minimiser la situation et me soutienne ou intervienne au lieu de toujours se faire ou se ranger à ses côtés ».

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

« En parler à quelqu'un mais mon conjoint m'avait convaincue que je n'étais pas normale et que tout le monde le faisait ».

Les violences psychologiques

Deux femmes sur cinq (43 %) ont déjà subi une forme de violence psychologique de la part d'un partenaire dont 25 % d'humiliations, 14 % de menaces de violences physiques et 5 % de séquestration (*Violence against women eu widesurvey main results report*, 2014).

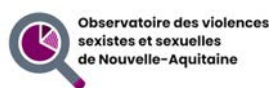
« Je suis actuellement en attente de procédure et la violence depuis la séparation continue depuis un an en me privant de mon domicile dont je suis seule propriétaire, (il m'a mis dehors avec violences) et surtout il m'a isolée de mes enfants. Je ne tiens que par mon courage de rester vivante pour eux. Je subis encore les années de violences psychologiques même s'il ne peut plus me toucher physiquement. J'ai l'impression que cela ne s'arrêtera jamais. Après 4 mains courantes commencées en juillet 2019, j'ai porté plainte pour violences psychologiques, verbales et viols ».

Ce témoignage illustre à lui seul la question des violences psychologiques. Peu de femmes ayant répondu à cette question ont dénoncé d'autres faits. Pourtant, lorsqu'on analyse le verbatim inhérent à ces réponses, on découvre qu'elles sont corrélées à des violences sexuelles et/ou physiques. Or, les femmes victimes de ce type de violences n'effectuent de recours qu'en cas de violences physiques ou sexuelles. Il y a ici une forte distorsion entre ce qui est auto-révéle dans l'enquête comme essentiel : à savoir les violences psychologiques, qui sont clairement identifiées, et ce que les personnes s'autorisent à dénoncer auprès des institutions : le viol et les coups...En d'autres termes, ce qui se voit.

Pourtant, la loi du 9 juillet 2010 a introduit l'article 222-14-3 au sein du Code pénal, qui constitue une transcription d'une jurisprudence de la Cour de cassation, en matière de violences qui prévoyait : *« le délit de violences peut être constitué, en dehors de tout contact matériel avec le corps de la victime, par tout acte ou comportement de nature à causer sur la personne de celle-ci une atteinte à son intégrité physique ou psychique caractérisée par un choc émotif ou une perturbation psychologique »* (CCrim, 2 septembre 2005). L'article du Code pénal prévoit désormais que *« les violences (...) sont réprimées quelle que soit leur nature, y compris s'il s'agit de violences psychologiques »*. Depuis il existe un délit spécifique de harcèlement psychologique au sein du couple (article 222-33-2-1 du CP), qui est constitué par *« le fait de harceler son conjoint, son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou son concubin par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale »*.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Malgré cette loi, les violences psychologiques, pourtant nombreuses, sont difficiles à identifier. D'autant, que certaines s'effectuent sans aucune violence verbale ; ce qui les rend encore moins décelables.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

4.3 Les violences matérielles

Ce type de violences touche 20% des femmes dans cette enquête et peut revêtir des formes insidieuses dans la mesure où elles peuvent être dissimulées aux yeux de toutes et tous.

Certaines femmes doivent gérer les courses familiales avec un budget insuffisant, tandis que d'autres (sans enfant), sont privées de nourriture, et ce, indépendamment des ressources du conjoint.

Les femmes ayant déclaré ce type de violences ont majoritairement répondu être victimes de violences sexuelles et verbales.

« J'étais privée de nourriture, d'argent... Ex : votre partenaire contrôle toutes les dépenses et vous ne disposez pas suffisamment d'argent pour les courses. »

« " Si tu demandes une pension, j'arrêterai les remboursements de l'emprunt pour la maison et comme la caution, c'est toi, c'est toi qui devrais rembourser", compte commun vidé à mon Insu, avec la complicité de sa banque, mon 1er bébé décédé 3 semaines avant le terme parce qu'il m'avait contaminée avec la mononucléose attrapée lors de ses relations extra conjugales , refus de l'autopsie du bébé qui visait à connaître les causes de son décès en revanche, il a clamé partout que c'était parce que je mangeais souvent des fromages " faits" (!!!) Et comme il était médecin hospitalier, bien évidemment, tout le monde l'a cru...je n'étais qu'une petite institutrice...Pendant la procédure de divorce qui a duré 2 ans - et m'a saignée à blanc financièrement...J'ai donc dû céder sur de nombreux points, suite à une violence physique, j'ai eu l'autorisation de quitter sa maison sur le champ, avec mes 2 enfants et une valise, dès le lendemain, toutes les serrures de sa maison étaient changées...je me suis donc retrouvée sans logement, et n'ayant absolument PLUS RIEN, j'ai dû me rééquiper de TOUT, (Merci Emmaüs) alors que lors de notre rencontre, 15 ans plus tôt, je louais un T5, que j'avais entièrement meublé et équipé. Ce n'est qu'à l'issue du divorce que j'ai pu récupérer mes affaires, 2 ans après mon départ (partie avec 2 enfants de 9 et 5 ans) - merci à la famille, parents, frères et sœur, qui m'ont aidée comme ils ont pu- 14 ans après, je me suis autorisée un burn-out...26 ans après, je suis toujours sous antidépresseurs et tout est présent dans ma tête... Impossible d'effacer les souffrances. Il est vrai qu'à 23 ans, on démarre sa vie d'adulte avec enthousiasme et, 3 ans après, quand on découvre la personnalité de l'autre et ses agissements, la chute est rude ! Mais, à cette époque, et dans la famille, il n'y avait pas de divorce... J'ai cru pouvoir le changer... puis j'ai décidé de mettre un terme à ma vie personnelle et de me consacrer à mes enfants...une vie gâchée... Pas d'avenir car après ça, il est impossible de pouvoir faire de nouveau confiance à quelqu'un... »

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

« Il battait mes chats et en a noyé un. Il ne me laissait pas sortir seule, il surveillait mon compte bancaire. Je devais lui demander son autorisation pour chaque chose que je voulais faire. »

Ces violences, pourtant nombreuses, ne sont pas ou peu visibles socialement, et rendent pourtant l'autre partenaire totalement dépendant. La dépendance ou indépendance financière à l'égard du conjoint va être d'une importance capitale lorsque la femme a décidé de quitter le conjoint violent. Certaines sont également victimes de violences économiques et matérielles importantes (privation de nourriture, de papiers...) et craignent pour leur survie en étant dénuées de toute ressource financière. Les possibilités d'hébergement, de réseaux mobilisables (associations, institutions...) peuvent être à la fois des leviers comme des freins s'ils sont inexistantes, ou culpabilisants. Sans omettre les questions afférentes à l'organisation de la vie familiale en présence d'enfants, qui demandent des ressources matérielles considérables. Lorsque les femmes victimes de violences économiques et matérielles ont des enfants, il peut leur arriver d'être dénutries de manière à privilégier l'alimentation de leurs enfants. Pourtant, les violences économiques et matérielles peuvent être décelées assez facilement lorsque l'on connaît les signaux faibles (je ne vois pas les comptes, je ne sais pas combien gagne mon mari, je n'ai pas de carte bleue, pas de déclaration d'impôts, uniquement l'argent pour les courses...).

4.4 Les violences physiques

Les violences physiques, tout comme les violences économiques et matérielles, sont perpétrées par des hommes, car seules deux femmes sont concernées. Elles sont davantage parlées que les autres (à plus de 90%), et majoritairement à la gendarmerie ou police. C'est conforme à ce que l'on retrouve concernant les parcours de violences, où les forces de sécurité peuvent intervenir à la demande d'un tiers ou de la femme victime, qui ne va pas nécessairement engager une procédure judiciaire.

Le pic de ces violences a duré entre 5 et 15 ans, ce qui est bien supérieur à la moyenne des autres violences constatées.

Le début de ces dernières est différent selon les situations. Il peut s'agir de la venue d'un enfant, de la grossesse, comme d'un emploi, ou bien juste après le mariage. Les situations sont tellement différentes qu'il est difficile d'effectuer des corrélations. Ce peut être la stabilité matrimoniale pour tel auteur, comme le sentiment de perte pour un autre (enfant, emploi...). Ce qui est important de noter ici est que les causes ne sont pas sociales, mais bien dépendantes de l'histoire de l'auteur. Enfin, si l'alcool est relaté dans les situations, il est mis en cause concernant l'accentuation de ces dernières, mais jamais dans le départ des violences.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



4.5 Les violences sexuelles

Elles apparaissent moins dans le couple que hors couple alors que de nombreux témoignages dans le verbatim apparaissent en ce sens. Près de 19% ne désirent pas répondre. La Loi tardive sur le viol en couple et la question du devoir conjugal planent encore inscrit dans la loi française depuis 1992, le viol conjugal est encore largement tabou. Mettant en scène les deux partenaires d'un couple, il est plus difficile à prouver mais est clairement reconnu par la loi. Depuis 2006, il s'agit même d'un facteur aggravant susceptible d'augmenter la peine encourue par le violeur. L'effet #Metooc concernant les violences à caractère sexuel ne semble pas encore opérer dans ce huis clos.

Répartition des réponses au questionnaire concernant les violences au sein de la relation de couple :

Question : De quel(s) type(s) de violences sexuelles s'agit-il ?	%
Des caresses, embrassades non désirées	18,29
Des rapports sexuels forcés	41,87
Des pratiques sexuelles non désirées	5,49
De la prostitution forcée	0,00
Je ne désire pas répondre	18,70
Autre	15,65

Source : questionnaire

- 42% des répondantes ont subi un rapport sexuel forcé
- 61% des répondant.es ont été embrassé.es, touché.es, caressé.es de force
- De nombreux témoignages d'inceste avant les violences à l'âge adulte sont dénoncées dans le verbatim :

« J'ai passé 16 ans de ma vie avec un homme dont la jalousie et la possessivité ont conditionné chaque seconde. Il fallait que je le rassure constamment, il n'acceptait pas de non. Chantage au suicide, culpabilisation, coups, rapports imposés pendant mon sommeil ou à force de pression psychologique... J'ai fini par partir en janvier 2020 après une dispute où sa colère l'a emporté encore une fois. J'ai été blessée avec fracture aux mains, aux dents, des bleus, des bosses.... C'était trop, j'ai porté plainte même si ça m'a brisé le cœur. J'ai mis du temps à me libérer de cette emprise qui me faisait me sentir coupable à chaque démarche dans cette procédure pénale. Je ne suis pas encore

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

sortie d'affaire mais je suis enfin en sécurité. C'est maintenant l'heure du bilan et je me rends compte qu'aucun homme qui a traversé ma vie ne m'a respectée. J'ai été forcée, utilisée, humiliée depuis mon plus jeune âge par des camarades d'école, des "amis", mon beau-père, des inconnus... C'est un monde violent pour les femmes et on en a tellement l'habitude qu'il y a beaucoup d'abus qu'on ne reconnaît pas comme tel sur le coup mais dont on prend conscience de la blessure que ça a laissé des années plus tard ».

- De nombreuses femmes relatent des pratiques sexuelles imposées telles que la sodomie ou des images pornographiques non consenties :

« J'ai subi des rapports sexuels pendant le sommeil, des pressions psychologiques pour certaines positions sexuelles, et j'avais droit à la masturbation pendant les règles non consenties... »

« Étudiante à Bordeaux j'ai été confrontée à des frottements dans les transports en commun. Remarques déplacées et insultes dans l'espace public. Mon mari m'a obligée pendant plusieurs mois à regarder des films pornographiques au début de notre mariage, nous n'avions pas de rapports sans cela. Je n'ai pris conscience que ce n'était pas normal que depuis peu, depuis que la parole des femmes s'est libérée. »

« De nombreuses fois, lorsque je dormais encore le matin, lui se réveillait, me touchait, montait sur moi, et entreprenait un rapport sexuel alors que j'avais les yeux fermés. Et beaucoup de pression via les messageries à distance pour avoir plus de rapports sexuels, faire plus de positions etc. »

Ces violences, comme nous le verrons plus loin ne sont pas également réparties selon les CSP. Les femmes sans emploi déclarent plus de types de violences que les autres CSP.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Répartition du nombre déclaré de type de violences conjugales par les répondant.e.s au questionnaire en fonction de leur CSP :

CSP	Nombre déclaré de type de violences conjugales						Total
	0	1	2	3	4	5	
Actuellement sans emploi	7,5%	6,5%	15,9%	55,1%	12,1%	2,8%	100,0%
Artisan/commerçant, chef.fe d'entrp.	6,3%	12,5%	18,8%	56,3%	6,3%	0,0%	100,0%
Cadre	31,0%	9,5%	25,9%	28,4%	5,2%	0,0%	100,0%
Employé.e-Ouvrier.e	17,7%	10,2%	16,9%	43,2%	8,6%	3,4%	100,0%
Etudiant.e	27,1%	11,0%	21,3%	30,3%	7,7%	2,6%	100,0%
Prof. Intermédiaire	18,9%	14,0%	17,5%	37,8%	9,8%	2,1%	100,0%
Prof. Libérale	26,5%	2,9%	26,5%	26,5%	14,7%	2,9%	100,0%
Retraité.e	15,6%	12,5%	31,3%	28,1%	9,4%	3,1%	100,0%
Ensemble des répondant.e.s	20,1%	10,2%	19,8%	38,6%	8,9%	2,4%	100,0%

Source : questionnaire, analyses secondaires.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

5. Le rapport aux institutions et l'importance de la parole

Les personnes interrogées pensent massivement que ce qui aurait pu les aider au moment des faits est davantage d'écoute, de « care », puis en deuxième point une intervention des forces de sécurité :

« Ce qui aurait pu m'aider est une personne de confiance, compréhensive et ayant de l'expérience pour m'aider à comprendre puisque je n'avais que 17 ans à l'époque »

« L'intervention immédiate d'un tiers comme la police. Étant trop choquée et tétanisée dans l'instant pour gérer les excès de la personne violente. Difficile à mettre en place ».

Le rapport des femmes victimes de violences aux institutions est toujours ambivalent entre celles qui ont une attente forte, et sont parfois déçues et celles qui arborent une défiance vis-à-vis d'elles sans jamais y recourir. Mais pour sortir des violences, il faut d'abord en parler.

5.1 25% des femmes victimes de violences n'en ont jamais parlé

Lors de l'enquête Virage, 88% des personnes en avaient déjà parlé. Ces chiffres correspondent donc à ceux constatés au niveau national.

Conformément aux résultats de la précédente enquête menée en 2018 en Gironde,⁷ ce sont les cadres et les professions intermédiaires qui représentent la plus grande part des femmes qui n'en ont jamais parlé ou lors de l'enquête pour la première fois⁸. Les femmes sans emploi sont celles qui représentent le moins cette catégorie. Les femmes en situation de grande précarité se retrouvent assez fortement représentées au sein des institutions comme les centres d'hébergement d'urgence dédiés ou non aux violences conjugales ou les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Elles appellent souvent après avoir été contraintes de quitter leur domicile conjugal, par manque de ressources matérielles ou d'un réseau sur lequel s'appuyer). Ces éléments démontrent

7 Les ruptures d'aide dans les parcours des femmes victimes de violences, ARESVI, 2018.

8 <https://theconversation.com/les-femmes-cadres-victimes-oubliees-des-violences-conjugales-123193>

un angle mort que nombre d'institutions ont relevé durant l'enquête : les femmes financièrement autonomes et/ou désireuses de conserver une certaine réputation ou celle de leur conjoint, « s'en sortent seules » dans un silence lourd de conséquences.

« J'aimerais bien, mais je n'ai jamais réussi ni à raconter, ni à écrire mes traumatismes vécus. La parole se libère mais pourquoi moi je n'arrive à m'exprimer même 10 ans après ? »

Lorsqu'elles en parlent, c'est d'abord aux ami.es, à la famille, aux forces de sécurité et aux médecins. D'où l'importance de ne pas être isolé.e, et de former les forces de sécurité à l'accueil ainsi que les personnels soignants et médico-sociaux.

Enfin, 38% des femmes ont déménagé suite aux violences et 30% ont changé de ville (principalement les femmes cadres, qui demandent simultanément le divorce et leur mutation professionnelle).

Les cadres, cheffes d'entreprise et professions intermédiaires internalisent et pensent que le changement viendra d'elles seules. Le verbatim va de ce sens car les mots récurrents sont : « courage pour parler », « la culpabilité », « le divorce ». A la question ouverte : qu'est-ce qui aurait pu vous aider : RIEN revient massivement.

Nombre ont raconté les violences subies à la fin du questionnaire pour la première fois :

« J'avais 13 ans quand mon petit ami âgé de 17 ans m'a agressée sexuellement. Je me souviens que j'ai mis énormément de temps à me remettre, heureusement j'ai rencontré un gentil garçon quand j'ai eu 14 ans, je suis restée 4 ans avec, il m'a beaucoup aidée la première année. Mais les choses ont rapidement changé. J'étais en incapacité totale d'avoir un rapport pendant ce temps, alors il m'a trompée, après un lavage de cerveau j'ai pardonné, ensuite il m'a quitté, puis il est revenu. J'ai réussi ensuite à m'ouvrir à lui et à avoir des rapports, je remontais doucement la pente jusqu'à ce que j'apprenne qu'il me trompait encore, alors j'ai eu comme un blocage, je n'étais pas capable de me retrouver dans le même lit que lui, je n'arrivais pas à avoir envie de lui, alors que j'étais terriblement amoureuse. Lui il voulait du sexe tous les jours, il me dégoûtait beaucoup. Parfois, on n'avait aucun contact physique pendant plusieurs mois, et il me le reprochait toutes les heures. Il savait très bien retourner les situations dans son sens et avec le peu de recul que j'avais je me disais que c'était de ma faute. Donc sous les menaces, sous la pression psychologique je laissais monsieur subvenir à ses propres besoins. Je me rends compte aujourd'hui à quel point avec un peu plus de maturité et de recul j'aurais pu éviter cela, que j'aurais dû en parler. Mais pour cette deuxième relation c'était difficile de s'en rendre compte. C'était le genre de relation toxique poussée à l'extrême, avec un homme manipulateur et narcissique. Je remarque encore des séquelles, je n'aime pas qu'on soit trop proche de moi, sentir un simple souffle sur ma peau, la moindre remarque sonne comme un reproche dans ma tête et je me dis que je suis nulle et stupide, je m'excuse également pour un rien ».

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

« J'ai subi les violences psychologiques de mon ex pendant 2 ans. J'ai un dos fragilisé à cause d'une scoliose. En deux ans des douleurs sont apparues au point de me faire rater ma 1ère année en iut. J'ai dû redoubler. Ma santé s'est aggravée au point de devoir me rendre en cours en béquille pour avancer. Finalement j'ai appris récemment que j'ai une hernie discale. Tout ça parce que je devais TOUT faire dans l'appartement. Mon ex ne faisait rien. Je me suis détruite la santé pour son profit !!! A cause de lui je ne vais peut-être même pas pouvoir travailler dans le domaine de mes études actuelles !!!!! »

5.2 Celles qui en ont parlé

L'entourage proche : ami, famille, partenaire actuel, travail sont autant de possibilités de s'extraire des violences. D'ailleurs, pour plus de 50% des femmes interrogées, les violences ont débuté une fois qu'elles étaient isolées.

Pour celles qui sont sans emploi, les institutions sont primordiales. Elles font davantage appel aux travailleurs sociaux, force de sécurité, recours aux associations.

Être sans emploi, c'est également être davantage susceptible d'isolement social et relationnel, car comme le note Robert Castel⁹, après les études, le travail est la deuxième source de réseau amical. D'autant que ces femmes sont davantage fragilisées dans les liens sociaux avec l'affaiblissement de solidarités de classe, de la cohésion sociale et de la déstabilisation de la cellule familiale.

Ces phénomènes se traduisent par un sentiment d'isolement croissant pour certaines catégories de ménages, notamment les femmes victimes de violences sans emploi et les personnes âgées (R. Castel, 2009).

Cette catégorie de femmes victimes a massivement répondu « compter sur les autres pour les aider » :

⁹ Castel R., Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Fayard, 1995 et La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu, Seuil, coll. La couleur des idées, 2009.

« Une fois la plainte déposée les gendarmes ont été à l'écoute suite à ma procédure de divorce l'avocate m'a aidée et soutenue dans mes démarches ; ce qui a été très long, j'ai dû appeler la gendarmerie plusieurs fois avant que ce soit pris au sérieux ».

« Un avocat désigné par l'association Maison des Femmes qui vous écoute 1h gratuit mais qui ensuite ne répond plus pour la suite du dossier. Résultat je ne me suis pas présentée à l'audience. »

Cela montre l'importance de l'accueil et de l'accompagnement pour ces femmes encore plus vulnérables et qui croient aux institutions parallèlement

Répartition des réponses au questionnaire :

Question : Si vous avez parlé de ces violences, à qui ?	%
A un membre de votre famille	41,65
A vos ami.e.s	58,67
A une association	16,69
A la police ou gendarmerie	35,49
A un médecin, dentiste, spécialiste...	24,64
A un travailleur social	9,89
A un avocat	15,88
A votre partenaire actuel.le	31,93
Autre	12,16

Source : questionnaire

5.3 Les facteurs facilitants

Lorsque les femmes victimes de violences conjugales rencontrent les institutions, l'accueil est primordial. Lors du Grenelle des violences, les associations ont massivement insisté sur l'importance de l'accueil et de l'accompagnement.

Les facteurs de sortie des violences dépendent fortement du rapport aux institutions, comme nous l'avons relevé dans la précédente enquête girondine, où nous avons

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



identifié des bifurcations dans les parcours de prise en charge, créant des éloignements ou des rapprochements vis-à-vis des structures d'accueil et d'accompagnement.

3 grands facteurs vont influencer la sortie des violences :

- Les facteurs psychologiques : En fonction du degré d'emprise exercée sur la femme victime de violences, du degré de dévalorisation, de baisse de l'estime de soi, les femmes victimes ont des parcours compliqués et difficilement compréhensibles par l'entourage. Comprendre les mécanismes à l'œuvre dans le parcours de ces femmes est absolument nécessaire afin de ne pas les juger, ni les culpabiliser.
- Les facteurs sociaux : Moins la victime est isolée, plus elle a de chances de dénoncer les violences dont elle est victime.
- Les facteurs matériels : La dépendance ou indépendance financière à l'égard du conjoint va être d'une importance capitale lorsque la personne a décidé de quitter le conjoint violent.

Dans ce contexte, on mesure tout l'importance accordée aux institutions à travers ses représentations personnelles, et aussi et surtout à leur bienveillance dans le traitement des personnes et des démarches. Que les femmes victimes s'y rendent délibérément ou qu'elles soient témoins, La question de la confiance ou de la défiance est primordiale dans les parcours de violences comme en témoigne cette étudiante de Limoges :

« Le problème avec la violence verbale de rue, c'est qu'il y a tellement de situations ; provenant d'événements tellement différents qu'il est difficile de choisir l'histoire la plus marquantes. Mais surtout ce qui me gêne et que vous c'est le détournement de regards des témoins. Allant au lycée en ville, le nombre de fois où je me suis fait aborder par des hommes beaucoup plus vieux que moi pour exiger des trucs obscènes, le tout devant les surveillants du lycée est incalculable. Et ça, c'est le plus facile car l'ignorance ne vient que d'inconnus. Quand la personne qui ferme les yeux et celle qui est censée vous protéger, c'est destructeur. C'est ça le plus marquant (à mon sens) ». Etudiante, Limoges

Cette étudiante, en raison d'une expérience malheureuse avec des représentants de l'institution n'a également aucune confiance en la police, la justice pour agir en cas d'incident.

En résumé : Les femmes sans emploi et employées comptent davantage sur les autres pour les aider dans leurs parcours de sortie de violences, alors que les cadres et professions libérales internalisent davantage la sortie des violences.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

5.4 Les forces de sécurité

Police/gendarmerie

Autant de femmes estiment l'intervention des forces de sécurité bonnes qu'insatisfaisantes. Cette question générale revêt des réalités multiples et parfois ambivalentes. Lorsqu'on rentre dans le détail, une partie importante relate l'accompagnement important de la gendarmerie et de la police. D'ailleurs, près de 20% des personnes concernant l'aide apportée dans les démarches déclarent que la police ou la gendarmerie l'ont accompagnée dans la plainte.

La gendarmerie enregistre 6% de refus de plaintes et la police 13%.

Pour le dire autrement, l'accueil dépend du lieu, du poste, de la formation et des personnes.

Le verbatim renseigné relate davantage d'accompagnement que de mauvais accueil, mais ces mauvais traitements lorsqu'ils surviennent, sont désastreux pour les femmes victimes de violences, qui perdent confiance en elles et aux institutions.

« Il y en a eu trop des appels. La police de Pessac est intervenue plusieurs fois et semblait prendre cela comme une querelle de couple. Même les femmes policières. »

« Je dois remercier une femme formée au commissariat d'Agen qui a pris le temps d'écouter et de retranscrire les faits ainsi qu'un médecin généraliste qui a pris le temps de m'accompagner ».

Parmi les personnes insatisfaites, on retrouve une forte défiance à l'égard du parcours institutionnel en général :

« J'aurais aimé avoir un seul interlocuteur plutôt que plusieurs (gendarmerie, police, aide juridique, avocat, médecin, CCAS) »

« Ce qui m'aurait aidée : Que la police évite de faire des réflexions pour nous faire sentir coupable, que les médecins examinés correctement et propose un vrai suivi pour la suite et avoir de l'aide d'associations pour pouvoir changer de logement et partir de mon domicile »

« Que la police soit plus sévère »

Les répondant.es ayant perdu confiance sont parallèlement celles et ceux qui en sont le plus dépendant.es : à savoir les femmes sans emploi, ouvrièr.es et employé.es.

Enfin, proportionnellement aux réponses, certains commissariats sont pointés par ces personnes.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

5.5 Justice

La question de la justice est souvent évoquée dans cette enquête. Le parcours est parfois long avant le dépôt de plainte auprès de la justice, et les attentes concernant les décisions de cette dernière fortement attendues par les femmes victimes. Il s'agit de reconnaissance, et de démarche nécessaire à une reconstruction, tant humaine que matérielle, voire de sécurité lorsqu'il s'agit de mise à l'abri ou d'ordonnance de protection. Dans ce contexte, l'Inspection Générale de la Justice a mené une étude sur 88 dossiers de violences conjugales sur lesquels les juges se sont définitivement prononcés entre 2015 et 2016¹⁰. Ce rapport met en exergue que 80% des plaintes sont classées sans suite.

En Limousin, la mise en place d'un nouvel outil « E.VI » – évaluation victime a permis de réaliser 17 évaluations transmises au Parquet.

3 questions étaient relatives à la procédure

La moitié des répondantes ont effectué un recours en justice. Parmi celles-ci, un tiers a déposé une main courante, plus d'un tiers ont porté plainte et plus de 5% ont directement adressé un courrier au Procureur.

¹⁰ https://m.huffingtonpost.fr/entry/80-des-plaintes-pour-violences-conjugales-sont-classees-sans-suite_fr_5dd094d8e4b01f982f032505?ncid=other_facebook_eucluwzme5k&utm_campaign=share_facebook

Répartition des réponses au questionnaire :

Question : Si vous avez voulu porter ces faits à la connaissance de la justice, qu'avez-vous fait ?	%
J'ai déposé une main courante au commissariat ou en brigade	32,60
J'ai adressé une lettre au procureur	5,47
J'ai porté plainte	36,11
J'ai dénoncé les faits à une association	15,97
J'ai dénoncé les faits à un médecin, à la pharmacie	20,13
J'en ai parlé à un.e assistante sociale	11,16
J'ai fini par retirer ma plainte	3,72
La police a refusé de prendre ma plainte	13,35
La gendarmerie a refusé de prendre ma plainte	6,35
La police m'a accompagné.e dans la démarche	8,75
La gendarmerie m'a accompagné.e dans la démarche	9,63
Autre	30,85

Source : questionnaire

Au niveau régional, en 2019, près de 100 ODP ont été remises. Plus de 15% d'entre elles ont répondu à l'enquête puisque 13 femmes ont bénéficié d'une ODP (En Gironde, Haute-Vienne et Deux-Sèvres) l'année précédente.

9 d'un téléphone Grave Danger (En Dordogne et Landes)

Et seulement 15% ont connu une audience pénale après l'instruction de la plainte.

Les démarches ont duré moins d'un an pour 1/3 des femmes et entre 1 et 3 ans pour un autre tiers comme l'indique ce tableau :

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Répartition des réponses au questionnaire :

Question : Si vous avez entamé des démarches, combien de temps ont-elles duré ?	%
Moins d'un an	37,71
Entre un et deux ans	17,51
Entre deux et trois ans	9,43
Plus de trois ans	8,75
Elles continuent à ce jour	26,60

Source : questionnaire

A ce stade de l'enquête, nous ne pouvons connaître le nombre de réponses pénales, de classement sans suite et de rappels à la loi pour les auteurs, car ces mesures sont primordiales pour les femmes ne maîtrisant pas les rouages institutionnels, et particulièrement les femmes sans ressources, qui en ont le plus besoin.

« J'ai deux gros épisodes de violences j'ai eu tort lors de mon dépôt de plainte de n'évoquer que cela. Par peur des représailles de mon mari j'ai été soft dans mon dépôt de plainte. Cela je pense a profité du coup à monsieur sur la décision du jugement. Et il y avait prescription des faits pour les premiers coups de violences (tentative homicide par strangulation) mon tort à l'époque est de ne pas avoir porté plainte j'étais complètement isolée famille et amie. Personne vers qui me tourner et une peur terrifiante qui ne m'a pas quitté. D'où le non dépôt de plainte. Peur et vigilances qui sont toujours présentes malgré que je sois divorcée à ce jour. Je suis encore en procédure pour la liquidation partage qui devrait se terminer début d'année 2021. On verra l'issue de la décision du juge ...En espérant qu'elle soit plus juste que celle de la décision du divorce par rapport aux multiples agissements de monsieur que j'ai subis depuis ma période de mariage et ma période de séparation et divorce. Face à un pervers narcissique on reste toujours sur le qui-vive en tant que victime car sinon on risque de se mettre en danger en baissant la garde ! Voilà mon quotidien mais je vais bien et je me reconstruis petit à petit avec le soutien de ma psychologue, de mon médecin traitant et de ma famille ».

Lorsque la procédure va jusqu'à son terme, on retrouve de la déception face à la peine encourue et aux risques de récidive :

« Suite à un viol, je suis allée à l'hôpital pour faire constater le viol ainsi que les coups j'étais accompagnée de mon fils de 8 ans à l'époque témoin. L'interne ne m'a pas examiné et m'a fait rentrer chez moi avec du paracétamol c'est moi qui ai dû faire les démarches pour voir un psy et faire constater le viol et les coups. Suite à cela je dépose

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

plainte et les policiers ont eu quelques remarques déplacées comme je cite : "vous auriez pu vous défendre vous n'avez pas un physique de danseuse madame". Cela fait 5 ans que ça s'est passé, il a été jugé pour mon affaire et pour agression sexuelle sur une autre femme mais n'a pris que 3 ans de sursis. Il serait bien que la justice durcisse les choses pour nos bourreaux ». Niort.

5.6 La plainte reste toujours primordiale dans le parcours

Concernant les violences au sein du couple, les femmes victimes portant plainte déclarent beaucoup plus de violences que l'ensemble des répondant.e.s (83% contre 71% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire). Et cela les concernent pour 87% contre 73% qui ont répondu « Vous-même » pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire.

Concernant les types de violences conjugales, elles déclarent beaucoup plus de violences physiques : 76 et 55% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire) et de violences sexuelles (41% contre 33% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire) et de violences économiques et matérielles: 17% contre 12% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire.

Mais surtout, elles ont beaucoup plus parlé des violences que l'ensemble des répondantes au questionnaire (91% contre 77%). Ceci conforte l'importance de la parole dans le processus et le parcours de sortie des violences. Elles déclarent plus que l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire avoir parlé des violences avec tous types de personnes sauf « le ou la partenaire actuelle » (29% contre 32% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire) et « les ami.e.s » (52% contre 58% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire) :

- - Une association : 40% contre 16% de l'ensemble des répondantes au questionnaire.
- - La police/gendarmerie : 86% contre 35% de l'ensemble des répondantes au questionnaire.
- -Des médecins/pharmaciens... : 44% contre 24% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire.
- - Un avocat : 44% contre 15% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire.

En résumé : Les femmes ayant porté plainte sont celles qui en ont le plus parlé à leur entourage ou à des représentants de l'institution avant. La rencontre

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



avec une association, un personnel soignant ou un policier ou gendarme bienveillant peut alors être décisive dans la sortie des violences.

5.7 Les associations

Répartition des réponses au questionnaire :

Question :	%
Avez-vous envisagé de contacter une association dédiée à ce sujet ?	
Non, jamais	57,47
Oui, mais je ne l'ai pas fait	20,23
Oui et je l'ai fait	21,91

Source : questionnaire

L'âge moyen des personnes ayant recours aux associations se situe entre 30 et 60 ans. Ce qui signifie aussi que les plus jeunes et les étudiantes ne s'y rendent guère. Les plus jeunes développent d'autres modes d'entraide tels que les réseaux sociaux. Les étudiantes posent le dilemme entre la nécessité de déposer plainte et la peur de la double peine de n'être pas entendue. Elles dénoncent publiquement les atteintes sexistes et sexuelles dont elles sont la cible, elles demandent du soutien entre femmes et développent des réseaux de sororité informels (Albenga, Dagorn, 2018).

Pour autant, 60% des femmes accompagnées dans les associations portent plainte, car l'accompagnement est primordial pour nombre de femmes victimes de violences.

5.8 Le médical – la santé

Plus d'un tiers des personnes en parlent d'abord à un personnel soignant ou médicosocial.

Le rapport à la santé est un angle important des violences. Lors du rapport afférent aux parcours de violences en Gironde, cette question avait fortement émergé. Par exemple, lors du bilan de santé à la CPAM, où les femmes sont accompagnées, cette question est survenue, grâce au questionnaire passé avec l'association Promofemmes. Sensibilisés aux signaux faibles, le personnel médical et soignant peut encourager la parole des femmes. Leur formation est alors primordiale. Des initiatives se développent de plus en plus dans les départements. Par exemple, en Gironde, la déléguée aux droits des

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

femmes et à l'égalité travaille en étroite collaboration avec l'ordre national des chirurgiens-dentistes sur les signaux faibles et les mécanismes.¹¹A Agen, un groupe de médecins universitaire lance un projet de détection des violences aux femmes auprès des médecins généralistes.

Le dispositif du Cauva, comme celui de la Maison d'Ella, ou de la Maison de Soie à Brive, permettent ce type d'approche par un traitement sanitaire, global et bienveillant des femmes victimes de violences.

¹¹<https://www.union-dentaire.com/violences-2/>

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

6. Le temps des violences et ses conséquences

6.1 La vie d'avant

Dans cette enquête, de nombreux faits reportés de violences conjugales traitent du continuum des violences, de cette omniprésence, qui les insèrent dans ce que Gardner nomme « la fabrique quotidienne du sexisme », en cela elles résultent d'un fait social, mais parfois aussi de violences subies dès la prime enfance ; que l'on soit victime ou témoin, conformément aux résultats de l'enquête Virage, montrant une exposition plus importante lors de violences subies dans la jeunesse. Ceci s'explique principalement en raison d'une norme plus tolérante aux violences.

« Ma mère et moi avons été victimes de violence morale de la part de mon père. Elle est décédée jeune des suites d'un cancer. Et tous les hommes avec qui j'ai fait ma vie m'ont dénigrée, mis des claques et dit que j'étais qu'une merde. Une psychologue m'a aidée à reprendre ma vie en main et avoir confiance en moi ».

« J'ai été témoin à plusieurs reprises de violence conjugale durant mon enfance... Mes parents et deux de mes oncles et tantes... et récemment ma sœur et je n'en peux plus de ne pas dénoncer... ».

« J'ai été dépucelée et abusée pendant des années par mon frère handicapé mental alors que j'avais 3 ou 4 ans. Personne ne m'a cru. Je n'ai eu aucun suivi psy, aucune aide. J'ai grandi en pensant que je méritais probablement cela, que j'étais sale dedans, sale dehors. J'ai attiré des hommes violents, peut-être qu'ils ressentaient cette fragilité. 4 m'ont frappée, 2 m'ont étranglée, la dernière scène de violence s'est déroulée pendant mon dernier déménagement, tous les voisins étaient au balcon comme au spectacle ».

« Viol collectif à 11 ans par un voisin et ses amis, plus de possibilité de porter plainte quand prise de conscience et désir de le faire + Viol collectif (avec 1 amie) à 14 ans + Viols conjugaux à 35 ans... On répète son histoire... ».

On comptait identifier le cycle des violences et les moments de lune de miel et de justification. Dans cette enquête, peu de femmes victimes y font référence. Est-ce parce que 90% des répondant.es sont séparés du conjoint violent. Et peu de femmes font référence à la personne formidable qu'elle était avant les violences. D'ailleurs, à la question quand ces violences ont-elles débuté, une majorité de personnes répond dès le début (dans autres cas). Cette prise de conscience serait-elle en lien avec le mouvement #Metoo ou le questionnaire était-il trop orienté sur les faits ? La question reste posée et mériterait d'être approfondie ultérieurement.

6.2 Le commencement des violences

La question du début des violences est entière. Elle est la même que celle du « déclic » concernant la sortie des violences. En cela, elle est à la fois personnelle, mais extrêmement liée au contexte de violences sexiste générales.

Répartition des réponses au questionnaire :

Question :	%
Quand ces violences ont-elles commencé ?	
Lorsque j'attendais mon premier enfant	13,01
Quand je ne voyais plus mes ami.e.s	18,15
Quand je ne voyais plus ma famille	14,37
Quand j'ai arrêté de travailler	6,35
Après avoir été isolé.e complètement	21,63
Après la séparation	7,87
Lors de la période de confinement suite au covid 19	4,54
Je ne sais pas	20,73
Autre	32,07

Source : questionnaire

Le début des violences identifiées par les femmes victimes en dit long sur l'importance de l'entourage pour se prémunir de ces dernières. Plus de 60% des femmes victimes relient le départ des violences à une perte de lien social (isolement, ami.es, famille, travail).

Lorsque l'on n'a personne à qui en parler ni susceptible d'intervenir favorablement, le sentiment d'impunité des auteurs est encore plus grand et les femmes isolées sont d'ailleurs celles qui ont un plus long et douloureux parcours de violences. Seules les institutions (en qui elles n'ont pas toujours confiance) peuvent les aider à sortir de cette trappe. Le rapport à ces dernières ainsi que l'intervention des témoins (voisins, espace public, école...) est alors fondamental.

40% des femmes en moyenne (ENVEFF, 2002, Virage, 2017), datent le début des violences au premier enfant ; le chiffre ici inférieur est attendu étant donné que seules 40% des répondant.es ont des enfants.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Dans chacune des situations, sauf celle ne s'étant produite qu'une seule fois, l'estime de soi est tellement altérée que la reconstruction et le départ sont difficiles à envisager.

« La première gifle inacceptable quelques jours avant le mariage car mon futur mari croyait que je couchais avec un voisin auquel je n'ai jamais parlé... la nuit de noces : mon mari m'a marché dessus et a essayé de m'étouffer entre le matelas et le sommier. Les colères qui me terrorisaient et une fois, je me suis fait pipi dessus. La peur toujours la peur. A 31 ans, il disait que j'étais avariée. Ma famille qui disait que j'aimais les conflits, que j'étais responsable de ce qui m'arrivait. Ma détresse, des hommes qui en ont profité, de rares qui m'ont aimé dans des relations clandestines. Mon sentiment de culpabilité constant. Ma précarité car mon mari me faisait la vie impossible et cela me perturbait. Mon psychiatre qui a compris très tard ce que je vivais. Peu de gens m'ont tendu la main. Mon isolement, ma tristesse, ma bonté qui ne sert à rien ... ma vie détruite à jamais ... ma fille qui a peur de l'engagement et qui vient de contacter une association pour moi. Mon envie de me suicider, de ne pas vieillir auprès d'un homme qui me répugne. Ma souffrance de vivre... »

Par contre, ce qui est surprenant est qu'une femme sur cinq ne peut ni dater, ni même contextualiser le début de ces violences. Est-ce en raison d'une banalisation de ces dernières ou d'une lassitude ?

6.3 Durée des violences

Comme l'a montré l'enquête Virage, la durée des violences dépend de la durée du couple avec un effet générationnel important. Les couples âgés de plus de 50 ans, divorcent moins aisément et subissent ces violences plus longtemps.

Durée des violences en pourcentage

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Répartition des réponses au questionnaire :

Question :	%
Combien de temps ces violences ont-elles duré ?	
Une seule fois	14,84
Moins de 6 mois	12,48
Moins d'un an	7,49
Entre 1 et 2 ans	13,87
Entre 2 et 3 ans	7,77
Entre 3 et 4 ans	5,96
Entre 4 et 5 ans	5,41
Entre 5 et 10 ans	11,51
Entre 10 et 15 ans	6,24
Entre 15 et 20 ans	3,33
Entre 20 et 25 ans	3,05
Elles continuent encore aujourd'hui	11,09
Je ne sais pas	4,44

Source : questionnaire

6.4 Les femmes victimes de violences ayant porté plainte

Concernant la date des violences, parmi les répondant.e.s ayant porté plainte, environ un tiers déclarent que les violences ont eu lieu il y a moins de 2 ans comme pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire, mais un autre tiers entre 5 et 15 ans (deux fois plus tard que les autres). Concernant la définition du début des violences, elles déclarent à 28% « après avoir été isolée complètement » contre 21% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire. A noter aussi que parmi elles, 22% déclarent « lorsque j'attendais mon premier enfant » contre 13% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire.

En creux, plus les femmes victimes sont isolées et avec des enfants, plus elles seront enclines à porter plainte. Nombre de témoignages convergent en ce sens pour deux raisons principales : la première étant que ce sont ces femmes qui vont davantage vers les institutions et ensuite, sans entourage à qui en parler, la plainte semble autant compliquée que nécessaire. Preuve de cette tension induite par l'isolement, elles déclarent beaucoup moins ne jamais avoir pensé à contacter une association (31% contre 57% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire), alors qu'elles ont

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

massivement plus contacté une citation dédiée : 53% contre 21% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire. Cela montre l'importance une fois encore d'un accompagnement afin de favoriser la sortie et la procédure dédiée.

Dans le parcours de sortie, les seuils de moins de 2 ans et de 10 ans apparaissent dans la procédure judiciaire.

6.5 Le départ

15% des personnes partent dès le premier fait de violences. Ces personnes n'ont majoritairement pas d'enfants, ont entre 15 et 30 ans en majorité, et étudiantes pour la plus grande proportion.

Cette enquête tend à montrer que les plus jeunes acceptent moins les violences, mais cela est loin d'être temporellement définitif concernant les générations futures, puisque cela peut-être dû au fait de ne pas avoir encore (ou pas) d'enfants, car dans le parcours des violences, les enfants engendrent une peur de la précarité et des changements liés au déménagement plus importants.

En d'autres termes, le départ est fortement corrélé à la question du lendemain, qui se pose plus facilement sans enfants.

« Il m'est d'abord reproché de ne pas appeler pendant les faits alors que je dois avant tout protéger les miens, ensuite la police municipale estime que les événements sont trop fréquents et lorsque je les appelle ils ont d'autres priorités ou trouvent mon mode de signalement inadapté ».

« Je me laisse faire au final pour qu'il me laisse tranquille quelques jours et qu'il ne se "venge" pas sur les enfants ».

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

%	Entre 15 et 20 ans	Entre 20 et 25 ans	Entre 25 et 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	Entre 50 et 60 ans	60 ans et plus	Total
Une seule fois	16.7	17.2	12.5	8.4	7.4	4.8	10.5	9.1
Moins de 2 ans	83.3	41.4	45.8	27.4	25.9	23.8	15.8	29.7
Entre 2 et 3 ans	0.0	0.0	12.5	10.5	7.4	9.5	5.3	8.1
Entre 3 et 4 ans	0.0	20.7	0.0	7.4	6.2	9.5	10.5	8.1
Entre 4 et 5 ans	0.0	0.0	12.5	5.3	9.9	7.1	5.3	6.8
Entre 5 et 10 ans	0.0	3.4	12.5	24.2	18.5	21.4	15.8	18.2
Plus de 10 ans	0.0	6.9	0.0	12.6	23.5	21.4	36.8	16.6
Je ne sais pas	0.0	10.3	4.2	4.2	1.2	2.4	0.0	3.4
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : questionnaire, analyses secondaires.

Ce tableau effectué sous le logiciel (toutes tendances par ailleurs) montre plusieurs points :

On dénombre 3 temporalités dans la durée des violences : « une seule fois », « moins de deux ans » et « plus de 5 ans ». En gros, soit les femmes quittent la relation dès la première violence ou bien durant les 2 premières années, soit après plus de 5 ans de violences. Avec une période entre 2 et 5 ans de relation qui semble moins propice à la séparation. Ceci s'explique avec la naissance du premier enfant, qui complique le départ.

Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, une personne ayant déclaré que les violences ont duré plus de 10 ans a 2,63 fois plus de chance de porter plainte qu'une personne ayant déclaré que les violences ont duré moins de 2 ans (avec risque de se tromper inférieur à 5%).

Une personne ayant déclaré que les violences ont eu lieu une seule fois à 2,95 fois plus de chance de porter plainte qu'une personne ayant déclaré que les violences ont duré moins de 2 ans, toutes choses égales par ailleurs, (avec risque de se tromper inférieur à 5%).

Les données mettent en exergue l'importance de communiquer encore plus sur les violences et les associations dédiées pour qu'il y ait plus de profil « une seule fois » dans le sens où ces femmes ne correspondent à aucune tranche d'âge ou de CSP sous « R », mais bien à l'âge moyen du premier enfant, comme le montre la régression statistique âge/CSP/Sexe suivante.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Characteristic	OR [†]	95% CI [†]	p-value
sexe			0.064
Femme	—	—	
Homme	0.28	0.05, 1.07	0.081
Âge			0.008
Entre 30 et 40 ans	—	—	
Entre 15 et 20 ans	0.14	0.01, 2.00	0.2
Entre 20 et 25 ans	0.07	0.01, 0.34	0.003
Entre 25 et 30 ans	0.49	0.15, 1.47	0.2
Entre 40 et 50 ans	1.04	0.51, 2.12	>0.9
Entre 50 et 60 ans	0.41	0.17, 0.94	0.037
60 ans et plus	0.37	0.04, 2.91	0.3
Catégorie socioprofessionnelle			0.003
Employé.e/Ouvrier.e	—	—	
Actuellement sans emploi	3.00	1.27, 7.53	0.015
Agriculteur/trice	454,288	0.00, NA	>0.9
Artisan/commerçant/Chef.fe d'entp	0.30	0.04, 1.63	0.2
Cadre	1.03	0.41, 2.58	>0.9
Etudiant.e	21.6	3.59, 200	0.002
Prof. intermed.	0.77	0.36, 1.64	0.5
Prof. libérale	0.47	0.09, 2.01	0.3
Retraité.e	0.35	0.03, 3.72	0.4
Contact association dédiée			<0.001
Non	—	—	
Oui	2.80	1.62, 4.91	<0.001
A des enfants			0.070
Oui	—	—	
Non	0.47	0.21, 1.02	0.059
Je ne souhaite pas répondre à cette question	1.53	0.57, 4.25	0.4
Durée des violences			0.087
Moins de 2 ans	—	—	
Une seule fois	2.95	1.08, 8.44	0.038
Entre 2 et 3 ans	2.33	0.80, 7.10	0.13
Entre 3 et 4 ans	1.52	0.49, 4.58	0.5
Entre 4 et 5 ans	1.01	0.31, 3.20	>0.9
Entre 5 et 10 ans	1.22	0.55, 2.70	0.6
Plus de 10 ans	2.63	1.11, 6.43	0.031
Je ne sais pas	0.27	0.03, 1.78	0.2

[†] OR = Odds Ratio, CI = Confidence Interval

Source : questionnaire, analyses secondaires.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

6.6 La vie d'après

En finir avec les violences, c'est aussi (en dehors des femmes cadres) se projeter dans une nouvelle vie pleine d'inconnus concernant notamment les ressources et les conditions pour soi (et ses enfants).

D'ailleurs, dans cette enquête, les femmes ayant des revenus autonomes pensent que les conditions favorables doivent venir d'elles, de leur 'courage', de leur 'volonté', tandis que les femmes sans ou à faibles revenus, font tout de suite référence au problème du logement, de l'accompagnement social (travail, scolarité des enfants, aides sociales) et de l'accompagnement dans la reconstruction. y restent très souvent. Les conditions d'un nouveau départ sont alors plus compliquées, comme les démarches afférentes pour les femmes sans ou avec peu de ressources. Dépendantes des institutions, les rencontres avec leurs représentants sont alors cruciales.

7. Les spécificités âge/territoire/sexe/CSP

7.1 Des spécificités territoriales

Il y a peu de différentiel entre les plaintes et interventions effectuées entre la police et la gendarmerie dans les territoires étudiés. Concernant la répartition par département, les plaintes sont à peu près les mêmes que l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire à l'exception de la Charente-Maritime (17), de la Gironde (33) et de la Haute-Vienne (87). Parmi les répondant.e.s ayant porté plainte, 10% habitent en Charente-Maritime contre 6% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire, 29% habitent en Gironde contre 24% pour l'ensemble des répondant.e.s et 10% habitent en Haute-Vienne contre 15% pour l'ensemble.

Cela pourrait signifier que certains territoires sont vecteurs de plus de plaintes que d'autres. Lorsque l'on sait que l'entourage proche, le tissu associatif et l'accueil à la police ou la gendarmerie peuvent influencer ces dernières, il serait intéressant de s'intéresser plus en profondeur aux territoires dont les plaintes sont sous-numéraires et surnuméraires afin d'identifier et encourager les facteurs favorables.

7.2 Les diverses CSP

Toutes les catégories sociales sont concernées par les violences, mais en fonction des ressources financières, relationnelles des femmes victimes de violences, les parcours diffèrent.

Répartition du nombre de type de personnes, vivant en Nouvelle-Aquitaine et concernées par les violences, connues par les répondant.e.s au questionnaire en fonction de leur CSP :

CSP	Nombre déclaré de type de personnes connues en Nouvelle-Aquitaine concernées par les violences							Total
	0	1	2	3	4	5	6	
Actuellement sans emploi	13,1%	43,0%	20,6%	11,2%	8,4%	2,8%	0,9%	100,0%
Artisan/commerçant, chef.fe d'entrp.	12,5%	43,8%	25,0%	6,3%	6,3%	0,0%	6,3%	100,0%
Cadre	16,4%	51,7%	11,2%	12,9%	3,4%	1,7%	2,6%	100,0%
Employé.e-Ouvrier.e	19,5%	44,7%	18,4%	10,2%	3,8%	2,3%	1,1%	100,0%
Etudiant.e	10,3%	30,3%	28,4%	17,4%	11,0%	1,9%	0,6%	100,0%
Prof. Intermédiaire	28,0%	40,6%	21,0%	7,0%	2,8%	0,7%	0,0%	100,0%
Prof. libérale	17,6%	38,2%	17,6%	17,6%	8,8%	0,0%	0,0%	100,0%
Retraité.e	21,9%	46,9%	28,1%	3,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Ensemble des répondant.e.s	18,0%	42,0%	20,4%	11,4%	5,5%	1,7%	1,0%	100,0%

Source : questionnaire, analyses secondaires.

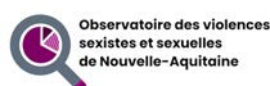
Les femmes cadres déménagent et divorcent sans demander de l'aide aux institutions

« Ma fille vient d'avoir son concours de 1ère année de médecine. Mon ex disait "elle est mal classée, de toute façon, elle n'arrivera jamais à être spécialiste, elle est comme toi c'est une feignante" (je suis généraliste et lui est spécialiste) Je lui crie dessus, consternée (il n'y a pas de mot quand on entend le propre père de ses enfants en parler de la sorte). Je lui dis qu'il n'aura plus jamais l'occasion de jeter son venin sur moi ou nos enfants ; je quitte la pièce, appelle ma sœur pour lui dire que je me rends chez elle. Il me hurle dessus, me jette par terre, me tire par les cheveux sur la terrasse, me donne des coups de pieds puis se met sur moi et me serre le cou avec un visage de fou. J'ai cru que j'allais mourir mais il m'a lâchée à temps. C'est là que j'ai décidé vraiment de le quitter. Je suis partie le lendemain chez une amie, déménagé et demandé le divorce. »

Conformément aux précédentes enquêtes menées dans l'espace public, les femmes cadres relèvent moins de violences hors ménages que les autres et déclarent moins de rapports sexuels forcés (34% contre 45% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire), et majoritairement des violences psychologiques. Concernant le harcèlement sexuel au travail, elles sont 18% contre 15 % pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire à le dénoncer. La théorie du backlash pourrait ici être l'une des variables principales. A savoir que lorsque les femmes réussissent, les risques d'être renvoyées à leur statut de femme à travers le harcèlement sexuel ou de mère à travers la célèbre phrase « qui va garder les enfants » concernent principalement ces femmes.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Comme attendu, elles déclarent moins avoir parlé des violences (72% contre 77% pour l'ensemble des répondant.e.s du questionnaire). Et affirment massivement plus protéger leurs enfants puisque près de la moitié contre moins d'un tiers déclarent qu' « ils n'ont pas subi ces violences ». Et ont changé de ville pour plus d'un tiers d'entre elles après les violences.

7.3 Les femmes à réputation

Ces femmes, dont un grand nombre est également victime de violences économiques et matérielles malgré un niveau de vie extérieur confortable, ont peur de la réputation de leur époux, de son réseau mais aussi des pressions qu'elles peuvent subir en dénonçant. Lors de la précédente, il a été relaté l'exemple d'une épouse de notable bordelais qui était couverte de bijoux et de vêtements de luxe par son mari, mais qui n'avait pas un euro pour se nourrir. Lorsqu'elle en a parlé autour d'elle, en plus de ne pas la croire, ses proches l'ont considérée comme ingrate et trop gâtée. C'est par le biais d'une association militante que la justice a pu l'entendre.

De plus, ces personnes, à l'instar des cadres, n'appellent pas le 115, qui concerne les femmes en situation de précarité ou de pauvreté apparentes.

« J'étais directrice d'association et il s'agissait de la personne qui gérât le contrat d'objectifs avec notre principal financeur. Il était très difficile d'en parler, parce qu'il avait autorité, financement, possibilité de mettre fin à des emplois. Il s'agissait d'abus de pouvoir en plus de violences physique et psychologiques. D'autant plus que c'est très difficile à prouver. Je n'étais pas la seule avec laquelle il avait ce genre de comportements. Et aujourd'hui il profite d'une retraite paisible au bord de la mer... »

« L'auteur de toutes ces violences était mon futur ex-mari. Il avait une double vie, rupture du lien conjugal, et c'est notre fille qui a découvert cela via les réseaux sociaux le 24/12/2019. Le 9/1/2020, j'ai demandé le divorce par consentement mutuel car je n'avais pas les moyens financiers d'engager un divorce pour contentieux. J'ai partagé 25 ans avec cet homme dont 16 de mariage. Cet homme est capitaine de police !!!!! J'ai eu peur des représailles quand je suis allée à la gendarmerie de ma commune. Et je n'ai pas été au bout du dépôt de plainte. Mon mari ayant quitté le domicile après le confinement. » Femme, Saint Médard en Jalles.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

**Nombre moyen de type de violences hors ménages déclarées
par les répondant.e.s au questionnaire en fonction de leur CSP :**

CSP	Nombre moyen de type de violences hors ménage
Actuellement sans emploi	2,2
Artisan/commerçant, chef.fe d'entrp.	2,3
Cadre	1,9
Employé.e-Ouvrier.e	2,0
Etudiant.e	2,1
Prof. Intermédiaire	1,7
Prof. libérale	2,3
Retraité.e	1,6
Ensemble des répondant.e.s	2,0

Source : questionnaire, analyses secondaires.

7.4 Les femmes victimes de violences sans emploi

Concernant les femmes victimes de violences en Nouvelle-Aquitaine, 90% des personnes sans emploi ont déclaré que la personne concernée par les violences est « elle-même » (contre 74% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire.) Ce sont elles qui se reconnaissent massivement comme victimes de violences avant d'en être témoin. Avec les employé.es, elles ont relaté le plus de violences physiques (56% contre 51% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire) et de violences sexuelles. Parmi elles, 66% déclarent des « rapports sexuels forcés » contre 45% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire) et des pratiques sexuelles non désirées pour 18% d'entre elles.

Enfin, ce sont elles qui déclarent plus que les autres, parler des violences avec :

- Une association : 33% contre 20% de l'ensemble des répondantes au questionnaire.
- La police/gendarmerie : 38% contre 35% de l'ensemble des répondantes au questionnaire.
- Des médecins/pharmaciens/thérapeutes : 33% contre 24% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire.

Ces données montrent une fois de plus l'importance des institutions pour ces femmes plus isolées, sans ou avec peu de ressources et multivictimisées.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Plus dépendantes d'elles, elles sont massivement sur représentées dans les statistiques officielles. Les femmes cadres, tout autant touchées proportionnellement possèdent d'autres stratégies de sortie des violences, en dehors des parcours institutionnalisés. Une part importante d'entre elles changent de ville, de département et divorcent sans autre procédure.

En résumé :

Plus dépendantes des institutions, les femmes sans emploi sont massivement sur représentées dans les statistiques officielles. D'où l'importance des institutions pour ces femmes plus isolées, sans ou avec peu de ressources et multivictimes.

Les femmes cadres, tout autant touchées proportionnellement possèdent d'autres stratégies de sortie des violences, en dehors des parcours institutionnalisés. Une part importante d'entre elles changent de ville, de département et divorcent sans évoquer les raisons officielles de ce départ-séparation du conjoint violent.

7.5 Les étudiantes

Dans un esprit de sororité déjà relevé, les étudiantes semblent davantage déclarer connaître un.e ami.e (54%) ou un.e proche (47%) victime de violence que l'ensemble des répondant.e.s du questionnaire et témoignent plus de violences sexuelles (49% contre 38% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire) hors ménage. Concernant les violences au sein du couple, elles déclarent moins de violences que l'ensemble des répondant.e.s (62% contre 71%) mais témoignent beaucoup plus de violences au sein du couple chez leurs ami.e.s (30% contre 19% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire) et chez leurs proches (39% contre 26% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire) et déclarent plus de violences sexuelles (40% contre 33% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire). Parlant des violences en grande majorité avec des ami.e.s (74% contre 58% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire), elles parlent moins aux institutions et à leur famille. Seulement 7% d'entre elles en ont parlé à une association contre 16% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire, moins parlé à la police/gendarmerie (16% contre 35% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire) et aux médecins (10% contre 24% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire).

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

En résumé : Le public étudiant, pourtant très touché par les violences, échappe, tout comme les cadres, aux parcours institutionnalisés en préférant les réseaux de sororité et amicaux. Et agissent davantage en tant que témoins que les autres.

7.6 Les femmes en situation de handicap

10% des répondantes victimes de violences sont en situation de handicap. Parmi elles, 45% sont actuellement sans emploi.

Les femmes en situation de handicap déclarent deux fois plus avoir subi des agressions incestueuses durant leur enfance.

« J'ai été violée et abusée sexuellement par mon père de mes 3 à 14 ans, puis par mon petit copain de mes 17 à 19 ans. Étant atteinte de vaginisme, les rapports étaient extrêmement douloureux pour moi, et je n'avais aucune idée de ce que j'avais. En public, il se montrait compatissant, inquiet, mais quand il voulait faire l'amour, il pouvait devenir très "persuasif"... Il me disait que j'étais chiant, pas normale, que ce n'était pas de sa faute si j'avais un problème etc., et il insistait, des fois au point qu'on s'engueule vraiment fort, jusqu'à ce que je cède. Une fois, je me suis rendue compte peu après être arrivée chez lui (j'y passais le week-end) que j'avais la grippe. Il a insisté pendant TOUT l'après-midi. J'ai fini par dire ok pour être tranquille après, c'était horrible. J'ai appris après notre rupture qu'il était resté avec moi plusieurs mois juste pour m'avoir sous la main en attendant de trouver mieux, sans handicap. Je compte porter plainte contre mon père quand ma mère aura déménagé, mais pas contre mon ex, j'y arrive pas, j'ai trop honte. »

Il existe beaucoup plus de femmes en situation de handicap qui ont porté plainte : 15% contre 7% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire. Cette tendance est confortée par l'étude la DRESS12 : une victime handicapée sur quatre s'est rendue au commissariat ou à la gendarmerie après avoir subi une atteinte, soit une proportion légèrement supérieure à celle observée parmi celles n'ayant pas de handicap (une sur cinq).

12 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1156.pdf>

Enfin, plus que les autres, les femmes en situation de handicap sont davantage exposées à toutes formes de violences et ce, tout au long de leur vie comme en témoigne cette jeune femme, qui a laissé ses coordonnées pour être écoutée :

« L'homme qui m'a violée (mon copain à l'époque) n'est pas le même qui m'a violentée pendant plusieurs mois l'an dernier. Ni même un de ceux qui me harcelaient au travail. Quant à la justice elle n'est utile en rien. Mon dossier a été bâclé ont m'a « oubliée » à plusieurs reprises dans des étapes importantes du processus de plainte. Bref aucun soutien nulle part. J'aurais pu utiliser tous les numéros que vous proposez tout au long de ma vie mais à quoi bon. « Enfance en danger » on nous place dans des familles d'accueils qui se révèlent pire que notre propre famille. Sévices physiques psychologiques, cruauté...de l'âge de mes 3 mois à mes 7 ans... J'ai appris très tôt ce qu'était l'enfer sur terre. Puis on vous replace gentiment dans votre famille une fois sa situation paraissant stable pour que le calvaire continue de plus belle. Suivi psychologique toute l'enfance mais personne ne se rend compte du malaise. Tentative de suicide à 6 ans mais personne ne s'alarme. La vie est ainsi faite. Mais peu importe le temps et les moyens que ça prend, si on le veut vraiment on s'en sort. Je ne précise pas dans quel état, mais on s'en sort. Jusqu'au jour où...passons. Je suis disposée à témoigner si vous le souhaitez. »

« Dans ma vie, j'ai été violée par un collègue de bureau (médecin qui me répond que je n'étais pas vierge donc c'est moins grave!) violences physiques et psychologiques subies depuis toujours dans ma famille adoptive (violence qui continue car mon père adoptif me fait un procès depuis ans pour voir son petit-fils alors que je suis handicapée à cause de ces violences psychiques....jamais punies par la loi!!! même ma mère adoptive avec des preuves et des certificats et des photos n'a jamais pu avoir gain de cause contre ce monstre!)* stress post traumatique permanent* parcours de vie avec des conjoints violents...tous...*heureusement l'institut de victimologie et de traumatologie de Cenon m'a pris en charge depuis 7 ans*tout ceci a un coût bien évidemment peu de revenu puisque à cause de mon parcours je n'ai jamais pu avoir de métier fixe (stress post traumatique)....heureusement mon dernier conjoint est suivi par le centre de Cenon (lui aussi a subi des violences sexuelles enfant)....voilà une vie triste...mais je réussis à protéger mes enfants.....tout ceci grâce à la justice qui ne fait pas son travail...actuellement je suis toujours poursuivie par mon père adoptif (en correctionnelle puisque je refuse de lui présenter mon enfant.... d'où la loi peut m'obliger à présenter mon enfant, même en lieu médiatisé, à un monstre qui m'a détruit et torturé pendant 25 ans!!! HONTE à l'Etat qui ne protège pas mais qui applique la Loi 371-4 aveuglément) » Femme 35 ans, Moustey (40).*

Les violences ont augmenté durant le confinement pour près de 20% d'entre elles (moyenne 7%). Ces violences engendrent des conséquences psychologiques importantes dans ce contexte, mais aussi des contraintes matérielles ou sociales

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

concernant les femmes malentendantes par exemple, davantage isolées, comme le soulignait Maudy Piot.

Selon la dernière enquête menée par la DRESS (2020)¹³, les violences conduisant à davantage de préjudices physiques et psychologiques pour les femmes victimes en situation de handicap. Parmi les femmes handicapées, celles ayant été victimes de violences physiques et/ou sexuelles, notamment hors du ménage, déclarent davantage avoir subi des actes potentiellement plus traumatisants que le reste de la population. Ainsi, les femmes handicapées victimes de violences sexuelles commises hors du ménage indiquent avoir également subi des violences physiques durant cette agression (56 % contre 35 %). De même, 62 % des femmes en situation de handicap victimes de violences physiques hors du ménage rapportent des violences « importantes » ou « assez importantes », un constat plus élevé que dans le reste de la population (47 %).

Près des trois quarts estiment l'intervention des forces de sécurité insatisfaisantes ; ce qui montre une forte déception vis-à-vis des institutions.

40% ont changé de ville. Ce qui est encore plus important que les femmes cadres.

En résumé : Les femmes en situation de handicap sont bien plus exposées aux violences sous toutes leurs formes. En raison de leur parcours, elles ont peu confiance aux institutions, et se tournent davantage vers les associations dédiées, qui peuvent les accompagner dans ces démarches encore plus difficiles pour elles. C'est grâce au soutien associatif qu'elles peuvent sortir des violences pour une majorité d'entre elles. De plus, en raison de leurs revenus fixes avec leur pension AAH, elles peuvent représenter une manne financière pour certains compagnons mal intentionnés.

13 Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales – Interstats Analyse N°29, juillet 2020.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



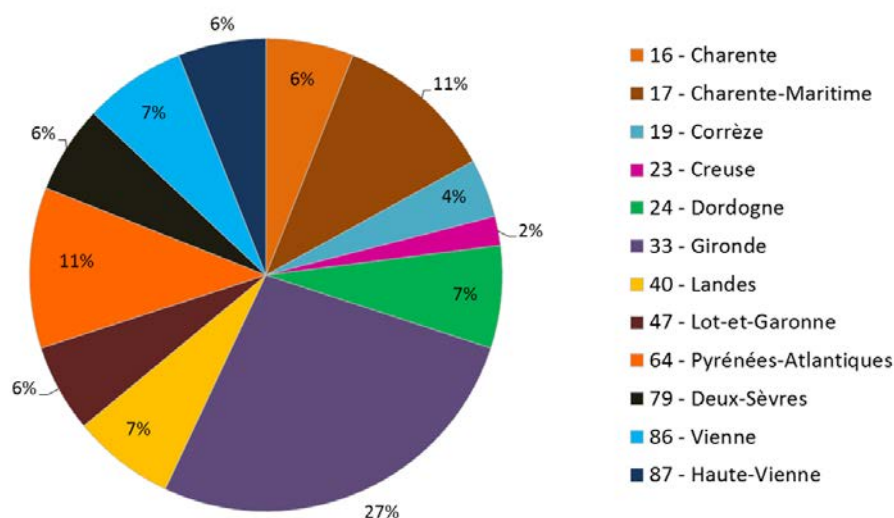
Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

7.7. Les variables sexuées : la question des hommes victimes

Il est constaté dans plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine que le nombre de femmes auteur de violences conjugales et de violence interactive est en augmentation ainsi que les faits de mineurs sur leur ascendant. Mais qu'est-ce que cela signifie ?

5% d'hommes ont répondu à l'enquête et 2% se déclarent victimes, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il existe 2% de femmes autrices ? Nous devons quitter ici l'approche hétéronormée dans l'analyse. Leur spécificité est qu'ils sont deux fois plus cadres que la totalité « conformément à la moyenne observée ».

Répartition des hommes en Nouvelle-Aquitaine en fonction des départements



Source : INSEE, RP 2017

Il y a une surreprésentation du département Haute-Vienne : Parmi les hommes ayant répondu au questionnaire, 19% habitent en Haute-Vienne (87) alors que les données de l'INSEE (RP 2017) montrent que les hommes habitant en Haute-Vienne représentent seulement 6% des hommes habitant en Nouvelle-Aquitaine. On observe une sous-représentation en Gironde et aucun répondant habitant dans le Lot-et-Garonne. Cela est conforme aux chiffres constatés.

La Catégorie Socioprofessionnelle (CSP) :

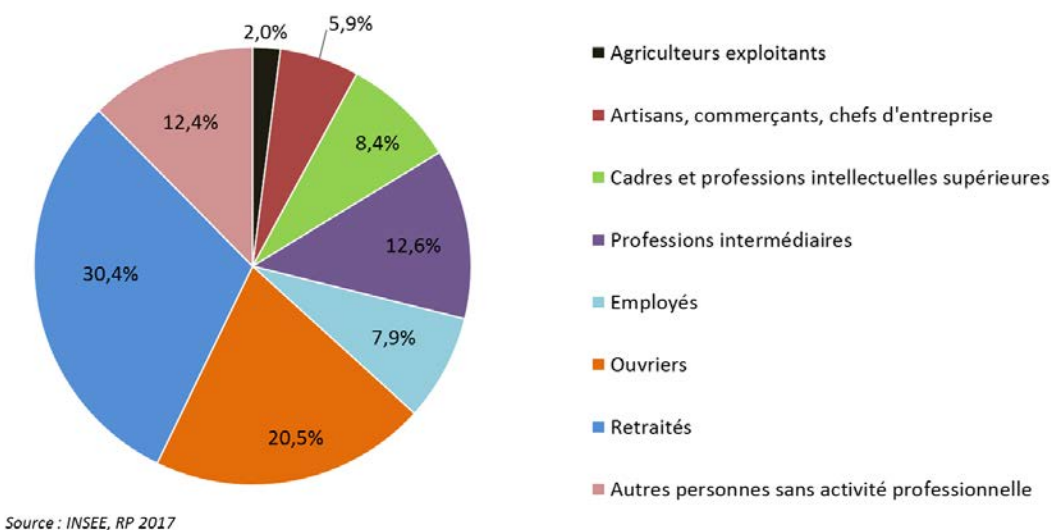
Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Répartition des hommes de 15 ans et plus vivant en Nouvelle-Aquitaine en fonction de leur CSP



Les hommes déclarent moins connaître une personne victime de violences en Nouvelle-Aquitaine : environ 67% contre 88% pour l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire.

Et moins de la moitié d'entre eux se déclarent victime, principalement de violences verbales et psychologiques et économiques. Ils ont par ailleurs ont majoritairement subi ces violences une seule fois et déclarent deux fois plus que leurs enfants n'ont pas subi de violence.

Contre toute attente, ils déclarent avoir parlé des violences autant que l'ensemble des répondant.e.s au questionnaire (77%) et autant aux associations dédiées que la moyenne. Par conséquent, la question de la difficulté des hommes à en parler mise en avant par les masculinistes n'est pas validée à ce stade. Il serait intéressant d'approfondir cette question sur un échantillon plus important.

Enfin, le genre de l'auteur des violences est majoritairement un autre homme : 58% disent que l'auteur était un homme et 37% que l'auteur était une femme.

Cela équivaut donc à moins d'1% de femmes autrices de violences. C'est pourquoi nous pouvons parler ici de domination masculine.

Enfin, certains ont éprouvé de la colère :

« La parole des hommes n'est pas écoutée. La femme est considérée systématiquement comme une victime. A l'image de votre questionnaire orienté »

« Il est rare de voir sur la place publique qu'une femme a agressé un homme ».

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

En résumé : Le questionnaire recense 2% d'hommes victimes et 1% de femmes autrices de violences. Les hommes victimes quittent le conjoint violent davantage lors du premier incident, ou en lien avec les facteurs liés à la dépendance et la pauvreté (manque de ressources ou d'équipements hospitaliers dédiés).

7.8 Des femmes âgées surmenées

L'étude de traces montre que 1 % des violences conjugales (en dehors des violences intrafamiliales) sont en réalité des violences gériatriques c'est-à-dire des violences à l'encontre de ou subies par des personnes âgées, une situation particulièrement saillante en zone rurale.

Or, si on écarte de l'enquête le cas des couples homosexuels, hommes comme femmes, on s'aperçoit que les auteurs de ces violences sont des autrices.

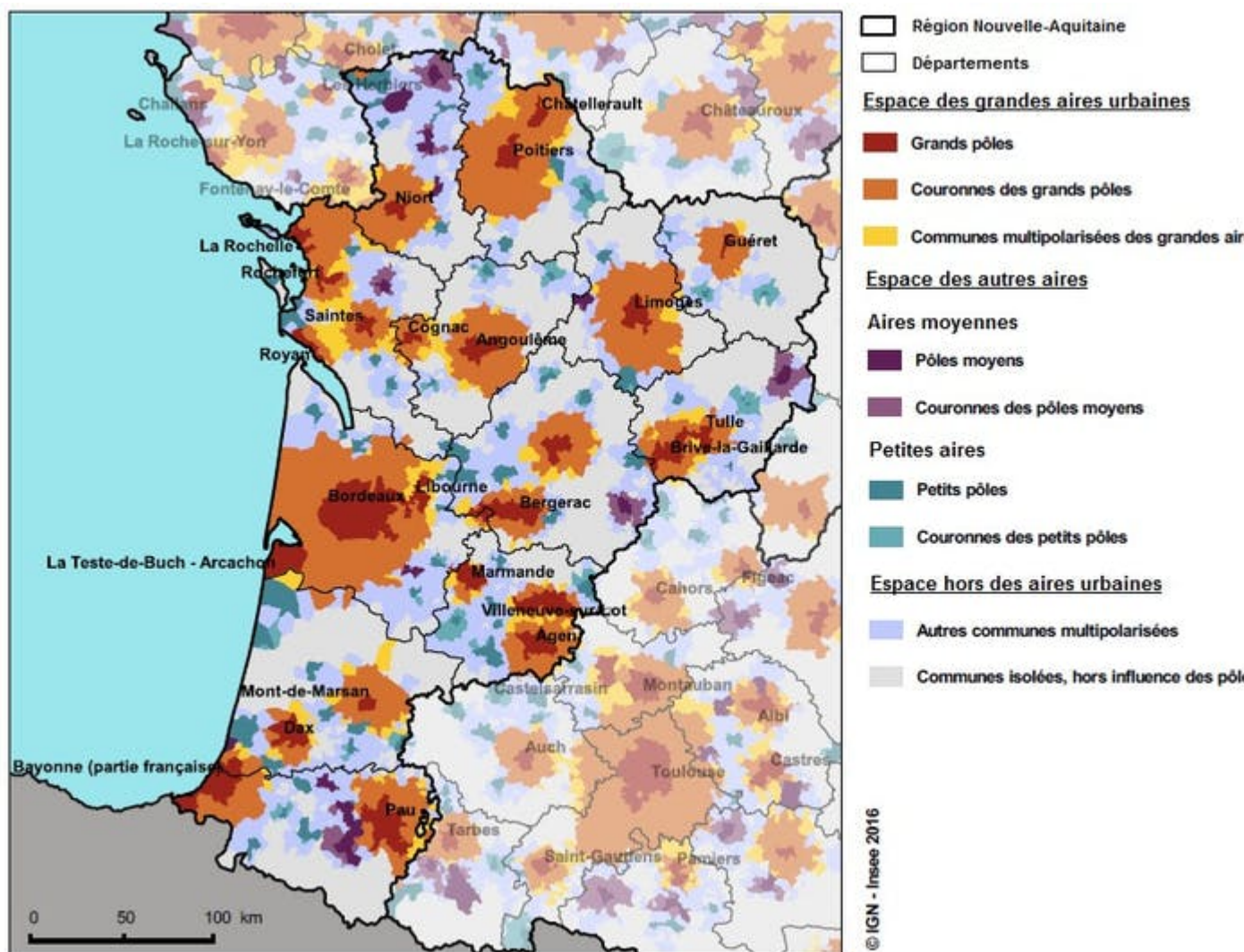
Nos données montrent qu'elles ont majoritairement plus de 65 ans, habitent en milieu rural pour des faits constatés ou autorévélés que sont des coups infligés. Pour rappel 35 % de la population vit dans une commune rurale en Nouvelle-Aquitaine et jusqu'à 80 % en Creuse.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine



La région Nouvelle-Aquitaine s'étend de la Creuse au Pays Basque et comprend une très forte densité de population, *INSEE 2016*.

En France, les espaces ruraux sont, plus que d'autres, confrontés au vieillessement de leur population. La part des plus de 55ans dans ces territoires atteint entre 30,6 % et 33,1 % selon les zones, contre 25,4 % à l'échelle nationale.

Derrière ces variables récurrentes, se cachent des violences dues au surmenage des aidantes ; en l'occurrence des violences gériatriques. Les aidant-e-s appartiennent très souvent à l'entourage familial proche de la personne dépendante : le conjoint pour les couples, qui sont en grande majorité des femmes, qui peuvent intervenir auprès d'un conjoint extrêmement dépendant.

7.8.1 Des hommes majoritairement dépendants des femmes

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Parmi les personnes dépendantes de 75 ans et plus vivant en couple, seules 38 % sont des femmes. Chez les 85 ans et plus, les hommes vivaient, en 2000, cinq fois plus souvent en couple que les femmes (43 % contre 8 %). Ainsi, en France 69 % des personnes plus âgées aidées habitant seules ont recours à des professionnels contre 39 % de celles vivant en couple ou avec d'autres personnes.

Le soutien mutuel des époux joue un rôle central dans le maintien à domicile, comme en témoigne, par exemple, le faible taux d'institutionnalisation des personnes mariées. Chez celles âgées de 85 ans et plus, moins de 8 % vivent en maison de retraite contre 24 % de leurs homologues veuves et 41 % des célibataires.

Pour des raisons démographiques, de mortalité, d'écart d'âge et liées au care, plus de la moitié des proches aidants sont des aidantes et ne perçoivent pas la charge afférente lorsqu'il s'agit de femmes.

Mais en dehors de ces caractéristiques sexuées, la question de l'environnement de ces couples doit se poser : les faits de violences constatés sont à plus de 80 % en milieu rural.

7.8.2 Un accompagnement et des services peu présents

En France, en parallèle d'une urbanité triomphante, la « campagne » bien que loin d'être un bloc monolithique souffre toujours d'un manque d'équipements criant ; tout en accueillant les populations les plus pauvres.

Sans tomber dans le mythe d'une « culture rurale », on note cependant certaines caractéristiques.

Ainsi, le nombre de bénéficiaires des services d'aide à domicile est relativement peu élevé au regard du pourcentage de personnes de plus de 75 ans dans la population locale.

Différents éléments sont avancés par les responsables pour justifier ce faible recours aux services existants : une habitude de fonctionner seul, même dans la difficulté, des solidarités familiales et de voisinage et le refus de communiquer des éléments financiers nécessaires pour établir les dossiers d'intervention. Le « social et le spatial » interdépendants, convergent ici dans les inégalités concentrées sur un même territoire.

L'Union Nationale des Associations Familiales estime à au moins deux millions de personnes assumant le rôle d'aidant familial, salarié ou non.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



7.8.3 Des aidantes à bout de force

Nombre d'aidants se retrouvent ainsi à bout de force, sans espoir de voir la situation s'améliorer tombent en dépression, développent des conduites addictives. Et une très forte sollicitation du conjoint peut développer une attitude agressive, violente envers la personne qu'il est censé aider.

Cette agressivité peut aussi être dirigée contre les autres personnes intervenant auprès de la personne atteinte d'un handicap (soignant, aide à domicile).



Mathias Zomer/Pexels, CC BY

C'est de là que viennent une grande part des signalements pour violences conjugales après 65 ans, que l'auteur soit d'ailleurs une femme ou un homme.

Derrière ces violences, se dessine aussi une autre réalité : celle de baisses de revenus, l'assignation des femmes à s'occuper d'autrui, de faibles retraites, qui peut être compensée financièrement par ce nouveau statut précaire qu'est le statut récemment créé d'aidant proche.

7.8.4 Les violences en hausse

L'analyse des variables sexuées tend à montrer une nouvelle fois que les violences conjugales sont extrêmement genrées, contrairement à ce que sous-entend une certaine doxa.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Pour rappel, les statistiques de la police et de la gendarmerie (2019) concernant les violences en couple sur personnes majeures révèlent que :

- les victimes de coups sont en moyenne des femmes à 92 %
- Les agressions sexuelles sont perpétrées par 99,60 % d'hommes.

Tout comme le harcèlement sexuel au travail, il s'agit ici d'une domination masculine, où, indépendamment du sexe de la victime, l'auteur est un homme dans la majorité des cas.

Il serait intéressant d'analyser l'âge des rares femmes autrices ainsi que le niveau de dépendance du conjoint, car, même si rien ne légitime la violence, elle est ici très souvent la résultante de la position d'aidante épuisée, qui ne relève pas du mécanisme d'emprise relevé dans les violences conjugales.

Avec les prévisions démographiques, ces violences gériatriques risquent de s'accroître dans les zones rurales, pour une grande partie oubliée de la République comme a pu le révéler la crise des « gilets jaunes ».

7.9 Les enfants exposés

Nombre de témoignages concernant la protection des enfants.

« Mon fils dormait dans la chambre voisine et lui était alcoolisé donc pour ne pas le réveiller j'ai fermé les yeux et attendu que ce cauchemar se termine ».

« Les enfants sont eux-mêmes victimes de ces violences conjugales, à partir de l'instant où ils évoluent dans un climat aussi insécure et violent. Mon fils de 8 ans a pu me poser cette question : "Maman, où on va aller nous si papa te tue ? " ... Cela faisait 15 jours que nous vivions reclus la peur au ventre suite aux menaces de morts faites par leur père à mon égard et contre ma famille. Dans l'attente d'un système judiciaire qui ne répond pas aux besoins des victimes. Malgré de nombreux appels téléphoniques, déplacements au commissariat ... toujours la même réponse : "On ne peut rien faire Madame nous allons traiter votre dossier quand ce sera possible." Ma réponse a été sans détour : "Est ce que vous attendez que je sois un énième nom sur une liste de femmes décédées sous les coups de leur ex conjoint ? Alors même que j'ai déposé plainte et fait état de la dangerosité de cette personne"... Les mots de mon fils ont été un électrochoc et m'ont donné l'énergie de jeter une "bouteille à la mer"... Un courrier au président de la république comme appel au secours ... Appel qui a été entendu et auquel il a répondu, faisant alors avancer mon dossier sur le haut de la pile demandant que l'enquête démarre instantanément... J'ai eu cette force de tenter d'envoyer une

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



bouteille à la mer, pleins d'autres victimes ne l'auront pas... QUELLE ENERGIE DEPLOYEE POUR SE FAIRE ENTENDRE ET PROTEGER LORSQU'ON EST VICTIME !!! » Femme, Niort.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

L'analyse des femmes victimes (40% de l'échantillon) avec enfants révèle qu'elles quittent leur conjoint lorsque ces derniers sont touchés directement.

« Un soir, il voulait me tuer m'a t'il dit mais qu'avant il allait me violer, après plusieurs heures à subir des coups, mon plus jeune fils s'est réveillé à cause du bruit, je l'ai porté et ramené dans sa chambre il n'avait que 2 ans je pensais alors que son père allait me laisser tranquille mais non il a suivi dans la chambre et les coups ont continué avec mon fils dans les bras qui tentait de me protéger le visage avec ses petites mains et son père qui continuait de frapper par-dessus, il est ensuite allé à la douche et je suis partie vite à la gendarmerie pieds nus et en nuisette avec mon dernier fils dans les bras, les gendarmes ont ensuite été chercher le plus grand qui avait 4 ans ».

Concernant l'impact des violences vis-à-vis des enfants, près de 20% des répondant.e.s au questionnaire déclarent qu'« ils ont tous subi ces violences », 59% déclarent qu'« Ils n'ont pas subi ces violences » et 21% déclarent qu'« Ils ne l'ont pas tous été ce la même manière ». La répartition par département est équivalente à l'exception de la Charente (16) et de la Haute-Vienne (87). Deux variables semblent expliquer cette différence entre enfants : non pas le sexe, car les données issues de la gendarmerie montrent que le sexe des enfants victimes (à l'exception des violences sexuelles) est indifférencié, le niveau de filiation ainsi que le départ du conjoint victime sont deux hypothèses qu'il sera intéressant de tester dans la phase trois de l'enquête.

Mais parmi les femmes victimes adultes déclarant que les enfants ne l'ont pas subi, quel est le degré de trauma lié à cette exposition ? Le témoignage d'une femme ayant déclaré que ces enfants n'ont rien subi illustre cette problématique :

« Il a voulu me lacérer le visage avec un rasoir, m'a donné un coup de poing à la cuisse qui m'a mise au sol et m'a donné un coup de pied dans le ventre toujours devant les enfants ».

Les femmes victimes avec enfants déclarent connaître au moins une femme victime de violences en Nouvelle-Aquitaine.

Concernant les violences au sein du couple, elles subissent beaucoup plus de violences que l'ensemble des répondantes (86% contre 71% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire).

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Les victimes avec enfants déclarent plus que l'ensemble des répondantes au questionnaire avoir parlé des violences avec :

- Une association : 23% contre 16% de l'ensemble des répondantes au questionnaire.
- La police/gendarmerie : 46% contre 35% de l'ensemble des répondantes au questionnaire.
- Des médecins/pharmaciens/thérapeutes... : 31% contre 24% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire.
- Un avocat : 23% contre 15% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire.

La question du « bon père » et de la précarité des enfants, notamment le logement revient de manière récurrente dans le verbatim.

Elles portent significativement plus les violences à la connaissance de la justice, et déclarent plus « avoir déposé une main courante » et « avoir porté plainte » que l'ensemble des répondantes au questionnaire (respectivement 41 et 42% contre 32 et 36% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire).

En résumé : Les victimes de violences ayant des enfants en parlent davantage aux institutions, tout en ayant un parcours de violence plus long que la moyenne constatée.

Par ailleurs, elles usent de stratégies pour éviter que leurs enfants soient touchés. Pour autant, les témoignages convergent vers une très forte exposition à ces violences.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

8. Le confinement

45000 appels au 3919 ont été enregistrés pendant le confinement.

Pour la période COVID-19, élargie de quelques jours du 15 mars au 15 mai, la gendarmerie en Nouvelle-Aquitaine a connu un record d'interventions :

- Augmentation des appels : 3367 interventions pour VIF (+59,2%) dont 1853 de nuit, représentant 15% des interventions de nuit, soit la 1ère cause d'intervention la nuit.
- 1532 victimes de VIF (+15,3%) ont fait l'objet d'une procédure judiciaire (soit 45,5% des interventions ayant amené à l'établissement d'une procédure judiciaire) dont 1190 femmes (77,7% des victimes) et 342 hommes, dont la moitié (174) sont des mineurs garçons victimes.
- Dans le cadre de l'opération nationale mise en place par la Gendarmerie durant cette période COVID-19 pour aider la population "#RépondrePrésent", les unités de gendarmerie de Nouvelle Aquitaine ont repris contact avec 364 victimes précédemment de VIF, afin de confirmer que le confinement n'amenait pas de nouvelle situation de crise.

Les chiffres de la gendarmerie et de la police ont aussi explosé durant ces 2 mois. Mais qu'est-ce que cela signifie réellement ?

Qui a appelé ? Les témoins, les voisins, la famille, les victimes ? Ce point méritera d'être interrogé de manière plus qualitative.

Concernant le confinement, parmi les femmes sans emploi, 14% déclarent que les violences ont « beaucoup augmenté » pendant le confinement contre 9% pour l'ensemble des répondantes au questionnaire. Comme si le fait d'avoir un lien avec l'emploi, même à domicile, diminuait les risques de violences. Cela vient renforcer les résultats exposés par l'enquête Virage concernant l'inactivité professionnelle et les risques d'exposition aux violences, y compris durant cette période de confinement.

La période de confinement n'a pas eu d'incidence sur les violences pour près de 70% des répondant.es, et 5% déclarent que les violences ont débuté à ce moment. La

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

question des enfants touchés revient de manière récurrente à cette période et semble être la cause des signalements plus importants¹⁴.

« Séparés depuis presque un an, j'ai accepté le confinement avec mon ex (qui vit toujours dans notre maison) pour la sécurité de nos enfants car je vivais en colocation et j'avais peur du COVID. Au bout de 4 jours, nos disputes nous ont poussées à nous ignorer et fin avril, alcoolisé, il m'a insultée devant mes 3 enfants (16, 10 et 6 ans) et m'a menacée de me pourrir la vie. Je suis donc repartie avec mes enfants dans ma colocation. »

Certaines violences ont débuté après le confinement, suite à la reprise du travail pour certaines femmes qui se sont montrées disponibles durant cette période et ne l'étaient plus ou moins à la reprise.

¹⁴ <https://ideas4development.org/violences-faites-aux-femmes-autre-fleau-crise-sanitaire/>

Conclusion

La question des violences sexistes et sexuelles est une question humaniste. Elle est autant d'amputations à notre pacte républicain, mais elle est aussi économique. Ces violences ont une répercussion économique non négligeable, tant en coût direct (système de soin, social, judiciaire), qu'indirect (perte de production, perte de qualité de vie). Nectoux en 2010 a estimé le coût total des violences conjugales en France à près de 2,5 milliards d'euros à partir des données de 2006. Selon lui, l'augmentation d'un euro du budget en faveur de la prévention des violences conjugales pourrait économiser jusqu'à 87 euros de dépenses sociétales dont 30 euros de dépenses directes.

Conformément aux résultats de l'enquête ENVEFF et Virage, toutes les catégories de personnes sont touchées, indépendamment de la situation sociale. Comme l'a révélé l'enquête Virage, c'est l'absence d'activité professionnelle qui accroît le risque de violences conjugales. Le sujet est fortement médiatisé, ce qui est favorable à la libération de la parole et aux parcours de sortie de violence, mais encore faut-il que cela ne soit pas suivi de déceptions comme le relatent nombre de victimes portant plainte découvrant alors un chemin long et semé d'embûches :

« Vous voulez que l'on aille porter plainte et après on fait quoi, on se fait maltraiter par les centres d'accueil, tout est complet partout, et on se retrouve encore plus seule... et quand il y eu menace de mort sur les enfants si on part, on doit en tenir compte ou pas ? Voilà, j'ai encore plein de questions comme ça et aujourd'hui, vous attendez les femmes dans les supermarchés, où il faut demander au vigile où vous trouver ? Le mec ne comprend rien et après on nous accueille dans les toilettes, comme une grosse merde, d'ailleurs c'est ce que l'on est ! ».

« L'application de la loi c'est à dire l'expulsion du domicile conjugal du mari violent suite aux violences que j'avais subies (coup de tête perte dents de devant). Ce qui m'aurait évité de retrouver une maison dégradée à hauteur de 25000 euros ; maison rendue inhabitable par monsieur et qui m'auraient évité d'avoir des difficultés financières pour réparation et pour pouvoir réhabiliter le domicile également cela m'aurait évité de subir de la fatigue lors de la reprise de mon activité professionnelle 1h30 de route matin 1h30 de route soir et aussi les difficultés rencontrées au travail suite aux faits que monsieur s'est permis de contacter mes collègues de travail via Facebook de m'y dénigrer et de générer des tensions en disant des méchancetés à une de mes collègues comme si c'était moi l'auteur des dires. J'ai dû m'excuser sur demande de ma chef de service auprès de cette collègue alors que je n'étais pas responsable de cet échange Facebook (elle mon mari) j'étais victime mais j'ai dû subir double peine et résultat 4 ans de difficultés au sein de mon travail suite à cette épisode ».

Enfin, pour terminer sur une note d'espoir, rappelons qu'avec le soutien nécessaire, il est possible de sortir des violences :

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

« J'étais jeune, j'avais 18 ans. A l'époque je n'ai pas osé en parler car je pensais que les gens n'allez pas me croire ou que j'aurais des ennuis. Je suis sortie pendant 5 ans avec cet homme qui me faisait endurer cette violence physique et mentale. Mais j'ai fini par m'y habituer et par me dire que c'était normal, que ça devrait être ma faute car en parallèle là où je travaillais je subissais également des agressions sexuelles par le représentant des salariés (attouchements, paroles déplacées, messages sexuels...etc.) J'ai fini par me dire que ça venait de moi, que c'était moi qui avais un problème alors que je ne recherchais pas du tout le contact avec les hommes. Puis un jour une énième dispute avec mon compagnon de l'époque a mal tourné (coups et étranglements ++), j'ai fini par me dire que si je continuais comme ça il me tuerait. Je suis partie du jour au lendemain. Il m'a laissé tranquille. J'ai en suivant changé de travail. Je me suis retrouvée un nouveau compagnon avec qui ça se passe très très bien, qui connaît mon histoire, me croit et me respecte pour tout ce que j'ai traversé. Petit à petit, j'ai réussi à en parler avec ma famille puis mes amis. Je suis aujourd'hui une femme forte qu'on n'humiliera plus, qu'on n'insultera plus, qu'on ne fera plus dormir par terre, qu'on ne frappera plus, qu'on n'étranglera plus ! Une femme qui a le droit de s'habiller comme elle veut, de sortir avec ses amis, de dépenser son argent comme elle le veut ! Je ne me laisse plus faire et je suis désormais beaucoup plus à l'écoute et je viens beaucoup en aide aux personnes qui ont subi la même chose que moi ».

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Références et bibliographie indicatives en lien

FEMMES ET DEPLACEMENTS :

- « Comme on nous parle : « Hé madame, t'as cinq minutes? » », Le soir, 29/10/19 : <https://plus.lesoir.be/257018/article/2019-10-29/comme-nous-parle-he-madame-tas-cinq-minutes>
- « La Rochelle : "L'espace urbain est ultra-sexué", Sud-Ouest, 14/03/19 : <https://www.sudouest.fr/2019/03/14/la-rochelle-l-espace-urbain-est-ultra-sexue-pense-par-et-pour-les-hommes-5898086-1391.php>
- « Sexisme urbain à Poitiers », La nouvelle République, 20/11/18 : <https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/sexisme-urbain-a-poitiers-47-des-femmes-evitent-certains-lieux>
- « Trois sociologues ont étudié le harcèlement de rue à Bordeaux, leurs conclusions sont inquiétantes (EXCLUSIF) », HuffPost, 25/11/16 : https://www.huffingtonpost.fr/2016/11/24/trois-sociologues-ont-etudie-le-harcelement-de-rue-a-bordeaux-l_a_21612869/

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- « La région Nouvelle-Aquitaine lance une enquête sur les violences subies avant et pendant le confinement », France 3 Nouvelle-Aquitaine, 07/06/2020 : https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/region-nouvelle-aquitaine-lance-enquete-violences-subies-confinement-1838426.amp?__twitter_impression=true
- « Confinement en Nouvelle-Aquitaine : Une enquête en ligne sur les violences faites aux femmes », 20 minutes, 05/06/2020 : <https://www.20minutes.fr/societe/2793499-20200605-confinement-nouvelle-aquitaine-enquete-ligne-violences-faites-femmes>
- « Enquête en ligne sur les violences faites aux femmes en Nouvelle-Aquitaine », Rue89Bordeaux, 05/06/2020 : <https://rue89bordeaux.com/2020/06/enquete-en-ligne-sur-les-violences-faites-aux-femmes-en-nouvelle-aquitaine/>
- « Violences faites aux femmes : la région Nouvelle-Aquitaine et l'État lancent une enquête en ligne », Sud Ouest, 05/06/2020 :

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

<https://www.sudouest.fr/2020/06/05/violences-faites-aux-femmes-la-region-nouvelle-aquitaine-et-l-etat-lancent-une-enquete-en-ligne-7540934-2780.php>

- « Les violences faites aux femmes, l'autre fléau de la crise du covid-19 » J. Dagorn, ID4D, <https://ideas4development.org/violences-faites-aux-femmes-autre-fleau-crise-sanitaire/>

- « Les femmes cadres, victimes oubliées des violences conjugales », The Conversation, 10/09/19 : <https://theconversation.com/les-femmes-cadres-victimes-oubliees-des-violences-conjugales-123193>

- « Femmes victimes de violences en Gironde : leurs parcours en questions », Sud-Ouest, 13/11/18 : <https://www.sudouest.fr/2018/11/13/femmes-battues-en-gironde-le-parcours-des-victimes-en-questions-5563173-2780.php>

- « Un an après #metoo, qu'est ce qui a changé ? », The Conversation, 21/10/18 : <https://theconversation.com/un-an-apres-metoo-quest-ce-qui-a-change-105225>

- « Violences sexuelles : les témoins doivent agir », Sud-Ouest, 21/10/17 : <https://www.sudouest.fr/2017/10/21/violences-sexuelles-les-temoins-doivent-agir-3882626-2780.php>

- Les références bibliographiques rédigées ou co-rédigées par ARESVI :

Alessandrin, A et Dagorn J. 2020. Le rôle de la ville dans la Lutte Contre les Discriminations, MSHA, 2020.

Dagorn J. 2020. Les violences conjugales ne cessent pas avec l'âge » The Conversation, 01/010/20, <https://theconversation.com/les-violences-conjugales-ne-cessent-pas-avec-lage-145350>

Dagorn J. 2020. « Les violences faites aux femmes, l'autre fléau de la crise du Covid-19 », <https://ideas4development.org/auteur/johanna-dagorn/>

Dagorn J. 2019. «Les femmes cadres, victimes oubliées des violences conjugales », The Conversation, 10 sept. 2019. <https://theconversation.com/les-femmes-cadres-victimes-oubliees-des-violences-conjugales-123193>

Alessandrin, A et Dagorn, J. 2019. « Un an après Metoo, qu'est-ce qui a changé? » <https://theconversation.com/un-an-apres-metoo-quest-ce-qui-a-change-10522>

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Dagorn, J., Alessandrin, A., « Sexismes urbains », Revue EFG –Enfance Famille Génération, n.30 [en ligne] 2018

Dagorn, J., Alessandrin, A., Charai, N. 2016. « La ville face aux discriminations » (dir.), Les cahiers de la LCD, vol.1.

Dagorn, J. 2013. « Violences de genre et espaces défendables d'appropriation. Des risques plus importants dans les lieux protégés », Diversité, n°172, p. 147-157.

Viviane A., Dagorn J., « Après #MeToo : Réappropriation de la sororité et résistances pratiques d'étudiantes françaises », Mouvements, vol. 99, no. 3, pp. 75-84, 2019.

- Les références bibliographiques citées :

Equipe ENVEFF (2003). « Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale ». Paris, La Documentation Française, 370 p.

Gardner C. (1995). Passing by – Gender and public harassment, University of California Press.

Jaspard M. (2005). Les violences contre les femmes. Paris, La Découverte, « Repères ».

Jaspard M. (2012). "Lutte contre les violences envers les femmes : de la reconnaissance à l'action publique, quelle efficacité ?", in S. Dauphin, R. Senac, *Femmes-Hommes : penser l'égalité*, Paris, La Documentation française, p. 61-74.

Kelly, L. (2019). Le continuum de la violence sexuelle, Dans Cahiers du Genre 2019/1 (n° 66), pages 17 à 36

Debauche A., Lebugle A., Brown E., Lejbowicz T., Mazuy M., Charruault A., Dupuis J., Cromer S. et Hamel C. (2017). *Violences et rapports de genre : Contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes*, document de travail n° 212, Ined, VIRAGE.

Voyer M., Delbreil A., Senon J.-L. (2014). Violences conjugales et troubles psychiatriques, Dans L'information psychiatrique 2014/8 (Volume 90), pages 663 à 671

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Préconisations

Améliorer la prise en charge globale des violences sexistes et sexuelles

- Favoriser le partenariat avec la justice par le biais notamment du suivi des plaintes, des TGD et des ODP.
- Favoriser les groupes de travail avec les structures dédiées à la prise en charge des auteurs de violences dans une logique coordonnée.
- Élaborer un protocole départemental opérationnel concernant la prévention et la prise en charge des violences conjugales.
- Créer des outils d'aide à la gouvernance (tableaux de bord, fiches thématiques...).
- Favoriser la mise en réseau des centres d'hébergement en Nouvelle-Aquitaine (qu'ils soient dédiés ou généralistes) afin d'agir au plus vite lors du départ, ou pour lever les freins au départ. Par ailleurs, 5% des appels relevés dans les associations sont hors département ; d'où l'importance d'une prise en charge globale, en dehors des logiques territorialisées.

La prévention

- Favoriser et encourager les formations auprès des professionnel.les par l'intermédiaire du tissu associatif, et élaborer des plans de formation interdisciplinaires et thématiques selon les spécificités associatives.
- Sensibiliser le grand public aux formes de violences. Par exemple, les violences économiques et matérielles peuvent être décelées assez facilement lorsque l'on connaît les signaux faibles (je ne vois pas les comptes, je ne sais pas combien gagne mon mari, je n'ai pas de carte bleue, pas de déclaration d'impôts, uniquement l'argent pour les courses...).

Agir directement auprès des victimes

Encourager la parole des femmes : ¼ des femmes n'ont jamais parlé des violences. C'est pourquoi des actions concrètes doivent être menées auprès des personnes qu'elles rencontrent (médecins, avocats, témoins...)

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

- Sensibiliser le milieu médical et médico-social afin de les encourager à poser la question des violences à chaque patiente (cf dispositif Anna)¹⁵. Y compris concernant les mutilations sexuelles, où les grosses sont particulièrement à risque.
- Former les avocats pour des demandes de divorce (signaux faibles) afin de déceler les femmes cadres notamment, ou les femmes avec enfants qui demandent le divorce pour quitter le foyer violent sans jamais l'évoquer.
- Créer un outil commun permettant de détecter les violences faites aux femmes, basé sur celui de la CPAM (l'approche sanitaire paraît plus libératrice). Avec des questions simples et d'autres permettant de déceler les signaux faibles en rajoutant une question propre aux mutilations sexuelles dans le questionnaire de la CPAM.
- Effectuer des campagnes de sensibilisation aux violences sexuelles auprès des plus jeunes (filles/garçons) en raison des pratiques sexuelles imposées dans les plus jeunes couples et des agressions à caractère sexiste et sexuel.

Agir auprès des témoins : 90% des personnes déclarent connaître au moins une victime de violences sexistes ou sexuelles.

- Accentuer la campagne de sensibilisation au 3919 en insistant sur le rôle des témoins afin de favoriser l'action citoyenne.
- Élaborer un kit pratique à l'attention des témoins (que faire ? ouvrir la porte, qui contacter...). Car nombre de témoins disent vouloir agir mais ne le font pas par peur de mal faire, ou par peur d'être en danger.

Apporter une attention particulière aux publics spécifiques et favoriser l'aller-vers

Plus d'un tiers des personnes interrogées n'ont pas confiance aux institutions et ont une mauvaise représentation ou des appréhensions envers elles. L'aller-vers les femmes permettrait de changer ces représentations et de libérer la parole. Mais aussi de diminuer le chiffre noir de ces violences à travers un dépôt de plainte plus conséquent.

- L'enquête montre une alerte particulière pour les femmes sans activité professionnelle, avec enfants et en situation de handicap.

¹⁵ <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/06/Dossier-de-presse-Formation-des-referents-violences.pdf>

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



- Favoriser la sensibilisation des structures en lien avec l'emploi ainsi que les personnels en charge des minimas sociaux.
- Sensibiliser les associations dédiées au handicap afin d'aller-vers les femmes victimes de violences en situation de handicap qui n'ont pas confiance aux institutions et ne se rendent pas ou peu dans les associations dédiées aux femmes.
- Développer une démarche spécifique pour les femmes migrantes et sans-papiers.
- Développer un travail ciblé sur les zones rurales non pourvues en présence associative notamment
- Les conjoints ou conjointes s'occupant à domicile de leur conjoint dépendant afin d'encourager des moments de répit, nécessaires à l'usure quotidienne. L'extrême fatigue pouvant entraîner des violences au sein du foyer.

Créer un Observatoire régional des violences sexistes et sexuelles afin d'agir sur le continuum des violences.

- Élaborer des outils d'harmonisation territoriale des données concernant les violences faites aux femmes afin de conduire une politique coordonnée
- Établir un livret départemental et régional pour chaque structure avec les zones et la spécificité des associations, services... Ce livret permettra une mise en réseau plus efficiente sur la couverture de la Nouvelle-Aquitaine et permettra aux structures non dédiées telles que le SAIO de recevoir et orienter des femmes résidant en zone rurale. A Valenciennes, la mairie a initié un livret recensant les lieux ressources autour des violences faites aux femmes.
- Communiquer sur les violences sexistes de toutes sortes lors de journées dédiées et d'informations grand public
- Mutualiser les diagnostics et les recherches sur le territoire
- Créer à terme un DU régional des préventions des violences sexistes et sexuelles où interviendraient universitaires, associations et institutions dédiées.
- Rédaction d'un rapport annuel sur une thématique ciblée autour des violences faites aux femmes
- Mise en réseau de personnes ressources par l'intermédiaire du comité scientifique.

Rapport sur les violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Rapport rédigé par Johanna DAGORN remis le 20 novembre 2020



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Contact

Observatoire des violences sexistes et
sexuelles de Nouvelle-Aquitaine

54 rue Magendie
33000 Bordeaux

observatoire.violences.na@gmail.com



Connaître, c'est prévenir.

